



## Révision du P<sub>LAN</sub> L<sub>OCAL</sub> D'<sub>URBANISME</sub>

### Rapport de présentation

### **Chapitre 1. Diagnostic**

# Sommaire

<b>CHAPITRE I. DIAGNOSTIC .....</b>	<b>5</b>
<b>I - LE CONTEXTE GENERAL DE L'ELABORATION DU PLU .....</b>	<b>7</b>
1- Le cadre législatif .....	0
2- Le rôle et la portée du PLU.....	5
3- La révision du PPlan local d'Urbanisme .....	7
4- Présentation de la commune .....	9
5- Histoire .....	15
<b>II - LA DÉMOGRAPHIE .....</b>	<b>20</b>
1- l'évolution démographique .....	20
2- la structure par âge .....	21
3- les ménages.....	22
4- Activités et revenus des ménages .....	23
5- Bilan et enjeux .....	25
<b>III - LES LOGEMENTS.....</b>	<b>26</b>
1- Évolution et structure du parc de logements .....	26
2- Les caractéristiques des résidences principales .....	27
3- Les logements spécifiques.....	30
4- la construction de logements.....	31
5- Le bilan du PLU : la consommation foncière.....	33
6- ce que disait le Programme Local de l'habitat (PLH) 2012-2018 .....	38

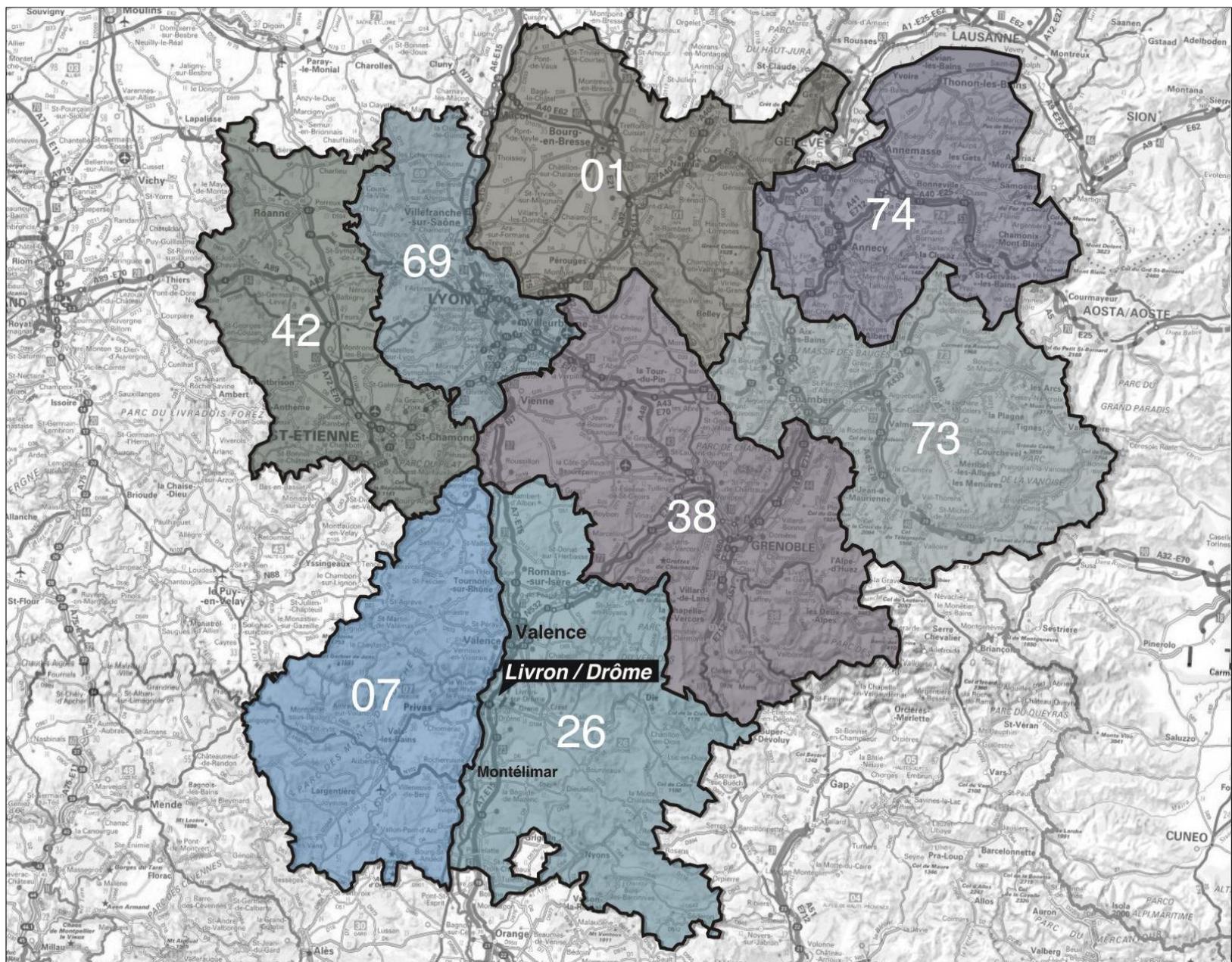
7-	Ce que dit le SCOT en cours d'élaboration .....	39
8-	Bilan et enjeux .....	40
<b>IV -</b>	<b>LES ACTIVITES ECONOMIQUES .....</b>	<b>41</b>
1-	l'emploi .....	41
2-	les activités.....	42
3-	la construction de locaux d'activités .....	55
4-	Bilan et enjeux .....	56
<b>V -</b>	<b>LES EQUIPEMENTS .....</b>	<b>57</b>
1-	Éducation.....	58
2-	Culture et loisirs .....	59
3-	Sports.....	59
4-	Médical et social.....	60
5-	parcs et Espaces publics.....	60
6-	Spatialisation des équipements non-marchands .....	61
7-	Bilan et enjeux .....	63
<b>VI -</b>	<b>LES RESEAUX.....</b>	<b>64</b>
1-	Le réseau d'eau potable .....	65
2-	Les eaux usées .....	66
3-	La défense incendie.....	66
4-	Les eaux pluviales.....	66
5-	Les déchets.....	67
6-	Bilan et enjeux .....	67
<b>VII -</b>	<b>LES TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS .....</b>	<b>68</b>
1-	Les infrastructures ferroviaires.....	69
2-	Les transports en commun .....	69

3-	Les infrastructures routières .....	70
4-	Les transports alternatifs .....	76
5-	Les modes de circulation douce.....	76
6-	le stationnement.....	79
7-	Bilan et enjeux .....	82

---

# Chapitre I. Diagnostic

---



## I - LE CONTEXTE GENERAL DE L'ELABORATION DU PLU

---

## 1- LE CADRE LÉGISLATIF

Trois lois principales président à l'élaboration et fixent le contenu des PLU :

- La loi « Solidarité et Renouvellement Urbain » dite SRU du 13 décembre 2000 ;
- La loi « Engagement National pour l'Environnement » dite ENE du 12 juillet 2010 ;
- La loi pour « l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové » dite ALUR du 26 mars 2014.

### 1.1. La loi SRU

*(Extrait du Projet d'Aménagement et de Développement Durable du P.L.U. / CERTU, avril 2002).*

La loi SRU a remplacé le Plan d'Occupation des Sols (POS) par le Plan Local d'Urbanisme (PLU). Au-delà de la terminologie, elle a profondément modifié les documents de planification :

- en imposant la construction d'un projet de développement à l'échelle du territoire, le PADD,
- en transformant le zonage pour limiter l'extension urbaine et favoriser le renouvellement urbain.

L'objectif est ainsi de privilégier un développement durable.

### • La notion de développement durable

La dimension d'aménagement durable, désormais intégrée au PLU, repose sur 3 principes fondamentaux :

- La protection de l'environnement et l'amélioration du cadre de vie,
- L'équité et la cohésion sociale,
- L'efficacité économique susceptible de modifier les modes de production et de consommation.

Les principes de développement durable à respecter par le PLU sont les suivants :

- « L'équilibre entre le renouvellement urbain, un développement urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural d'une part et la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des espaces naturels et des paysages d'autre part, en respectant les objectifs du développement durable » ;
- « La diversité des fonctions urbaines et la mixité sociale dans l'habitat urbain et dans l'habitat rural, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs en matière d'habitat, d'activités économiques, d'activités sportives ou culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics, en tenant compte notamment de l'équilibre entre emploi et habitat ainsi que des moyens de transports et de gestion des eaux »,
- « Une utilisation économe et équilibrée des espaces naturels, urbains, périurbains et ruraux, la maîtrise des besoins de déplacement et de la circulation automobile, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol, du sous-sol, des écosystèmes, des espaces verts, des milieux, des sites et paysages naturels ou urbains, la réduction des nuisances sonores, la

sauvegarde des ensembles urbains remarquables et du patrimoine bâti, la préservation des risques naturels prévisibles, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature ».

- **Un projet de territoire**

À la différence du POS, l'ambition du PLU n'est pas seulement limitée à la définition de règles d'utilisation du sol. Le PLU comprend en effet un élément nouveau : le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) dont l'objet est de définir la politique urbaine d'ensemble pour le territoire communal et de préciser, si la commune le souhaite, les différents projets d'aménagement.

Le projet d'aménagement et de développement durable est établi à partir d'un diagnostic de territoire chargé de mettre en évidence à la fois les atouts et les faiblesses de la ville. Il constitue par conséquent le cadre général de référence et de « construction » du PLU.

À ce titre, le PADD est chargé de mettre en perspective les différentes actions de la politique d'urbanisme d'ensemble qui sera conduite par la commune.

- **Un nouveau zonage**

Le PLU s'organise désormais autour de quatre zones telles que définies dans le code de l'urbanisme :

- « **Les zones urbaines sont dites « zones U** ». Peuvent être classés en zone urbaine, les secteurs déjà urbanisés et les secteurs dans lesquels les équipements publics existants ou en cours de réalisation, ont une capacité suffisante pour desservir les constructions à implanter », Article R 123-5 ;

- « **Les zones à urbaniser sont dites « zones AU** ». Peuvent être classés en zone à urbaniser les secteurs à caractère naturel de la commune destinés à être ouverts à l'urbanisation. », Article R 123-6

- « **Les zones agricoles sont dites « zones A** ». Peuvent être classés en zone agricole les secteurs de la commune, équipés ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles. », Article R 123-7 ;

- « **Les zones naturelles et forestières sont dites « zones N** ». Peuvent être classés en zone naturelle et forestière les secteurs de la commune, équipés ou non, à protéger en raison soit de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, notamment du point de vue esthétique, historique ou écologique, soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturels », Article R 123-8.

## **1.2. La loi Engagement National pour l'Environnement (ENE)**

La loi ENE (Engagement National pour l'Environnement) est venue compléter et préciser les orientations de la loi SRU en élargissant les objectifs et le contenu des PLU. Elle met ainsi l'accent sur la limitation de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers mais aussi en insistant sur les objectifs environnementaux de la planification urbaine.

- **Des missions supplémentaires**

Les missions qui sont dévolues aux PLU sont élargies avec :

- de nouveaux objectifs : réduction des gaz à effet de serre, préservation et restauration des continuités écologiques,
- une mission renforcée : l'amélioration des performances énergétiques,
- et une obligation confirmée : la gestion économe du sol.
- Le PLU poursuit de nouveaux objectifs dans la détermination des conditions d'occupation du sol.

Le PLU prend en compte la lutte contre le réchauffement climatique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la remise en bon état des continuités écologiques, la maîtrise de l'énergie et de la production énergétique à partir de ressources renouvelables, le développement des communications électroniques, la lutte contre l'étalement urbain et la recherche d'un aménagement économe de l'espace et des ressources, la prévention des risques naturels prévisibles, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature.

- **Un contenu ajusté**

Le contenu du PLU est ajusté, il comporte toujours un rapport de présentation, un projet d'aménagement et de développement durable, des orientations d'aménagement et de programmation, un règlement et des annexes, cependant :

- Le rapport de présentation doit contenir une analyse de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers, et justifie les objectifs compris dans le PADD au regard des objectifs de consommation de l'espace.
- Le contenu du PADD est encadré et plus précis.
- Les orientations d'aménagement sont remplacées par les orientations d'aménagement et de programmation. Elles doivent désormais obligatoirement figurer dans le dossier de PLU.

- Le règlement est doté de nouvelles habilitations pour réglementer l'occupation des sols, telles que :

- fixer un nombre maximal d'aires de stationnement à réaliser lors de la construction de bâtiments destinés à un usage autre que d'habitation,
- imposer une densité minimale de constructions dans des secteurs qu'il délimite,
- imposer un dépassement des règles relatives au gabarit et à la densité dans la limite de 30% dans les zones urbaines ou à urbaniser,
- imposer aux constructions, travaux, installations et aménagements de respecter des performances énergétiques et environnementales renforcées,
- dans les zones naturelles, agricoles ou forestières, délimiter des Secteurs de Taille et de Capacité d'Accueil Limité (STECAL) dans lesquels des constructions peuvent être autorisées,
- imposer aux constructions, travaux, installations et aménagements de respecter en matière d'infrastructures et réseaux de communications électroniques des critères de qualité renforcés qu'il définit, dans les secteurs qu'il ouvre à l'urbanisation.

- **De nouvelles règles supra-communales**

Il se voit imposer de nouvelles règles par le SCOT :

- La densité maximale de construction dans des secteurs que le SCOT délimite en prenant en compte leur desserte par les transports collectifs, l'existence d'équipements collectifs et des protections environnementales ou agricoles.

- La densité minimale de construction dans des secteurs définis par le SCOT, situés à proximité des transports collectifs existants ou programmés.

Enfin, ses obligations de compatibilité et de prise en compte de nouveaux documents sont élargies.

Il doit désormais être compatible avec les plans de gestion des risques inondation et prendre en compte les Schémas Régionaux de Cohérence Écologique, les Plans Climat Énergie Territoriaux, les Schémas Régionaux de Cohérence Écologique.

### **1.3. La loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR)**

L'objectif de la Loi ALUR (pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové) est de permettre le développement de l'offre de logement tout en protégeant plus fortement encore les espaces naturels et agricoles. Elle vient donc confirmer, en donnant de nouveaux outils, les grands principes déjà portés par les lois SRU et ENE.

Elle met aussi l'accent sur les problématiques de mobilité et sur la protection de la biodiversité.

- **Densifier les zones déjà urbanisées**

Pour atteindre cet objectif, la loi :

- Impose au diagnostic d'analyser les capacités de densification et de mutation des espaces bâtis en tenant compte des formes urbaines et architecturales,
- Demande que le rapport de présentation expose les dispositions qui favorisent la densification,

- Demande que le PADD fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain,

- Modifie le contenu du règlement en supprimant les COS et les tailles minimales de parcelles,

- Supprime tous les règlements de lotissement de plus de 10 ans et facilite les décisions permettant la densification des lotissements de moins de 10 ans.

- **Mieux protéger les espaces naturels et agricoles**

La loi ALUR renforce les options retenues par la loi ENE :

- Le rapport de présentation doit ainsi analyser la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers au cours des 10 dernières années,

- La création de Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limité (STECAL) dans les zones naturelles, agricoles et forestières est strictement limitée et est soumise à l'avis de la commission départementale de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDCENAF),

- L'usage des zones AU (« à urbaniser ») est encadré. Pour l'ouverture d'une zone à urbaniser, le PLU doit passer par une modification en justifiant l'utilité de cette ouverture au regard des capacités d'urbanisation encore inexploitées dans les zones déjà urbanisées et la faisabilité opérationnelle d'un projet dans ces zones. En revanche, pour les zones AU de plus de 9 ans et à compter du 1er juillet 2015, le PLU devra être révisé en cas d'ouverture à l'urbanisation d'une zone AU n'ayant pas fait l'objet de travaux d'aménagement ou d'acquisition foncière significative au cours des 9 dernières années. La justification de cette ouverture est également renforcée.

- **Prendre en compte la mobilité**

La question des déplacements prend une place plus grande encore dans le PLU.

Si, le PLU doit toujours prendre en compte l'équilibre entre :

- a) Le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, la restructuration des espaces urbanisés, la revitalisation des centres urbains et ruraux ;
- b) L'utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières, et la protection des sites, des milieux et paysages naturels ;
- c) La sauvegarde des ensembles urbains et du patrimoine bâti remarquables.

Il doit également intégrer :

- d) Les besoins en matière de mobilité.

Le PLU doit tenir compte de l'objectif de diminution des obligations de déplacements motorisés et de développement des transports alternatifs à l'usage individuel de l'automobile.

Concrètement :

- le rapport de présentation doit établir un inventaire des capacités de stationnement de véhicules motorisés et de vélos et des possibilités de mutualisation de ces capacités,
- le règlement doit fixer des obligations minimales en matière de stationnement pour les vélos et peut fixer un nombre maximal d'aires de stationnement pour les véhicules motorisés lorsque la desserte en transport en commun le permet.

- **Prendre en compte la biodiversité**

Là encore, la loi renforce les objectifs de prise en compte et de protection de la biodiversité.

- Le rapport de présentation doit s'appuyer sur un diagnostic établi au regard des besoins répertoriés en matière d'environnement et notamment en matière de biodiversité,
- Les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) peuvent définir les actions et opérations nécessaires à la mise en valeur des continuités écologiques,
- Le règlement peut fixer des règles pour contribuer au maintien de la biodiversité et de la nature en ville ou pour permettre le maintien et la préservation ou la remise en état des continuités écologiques,
- Le zonage peut localiser les espaces nécessaires au maintien des continuités écologiques et les rendre inconstructibles.

## 2- LE RÔLE ET LA PORTÉE DU PLU

### 2.1. Le rôle du PLU

Le PLU a pour objet, à l'échelle de la commune, de traduire un projet global d'aménagement et d'urbanisme et de fixer les règles d'aménagement et d'utilisation du sol.

L'objectif principal d'un PLU tient à définir un projet de territoire partagé et concerté avec la population et conciliant les politiques nationales et territoriales d'aménagement avec les spécificités d'un territoire.

Le PLU doit ainsi sur son périmètre, déterminer les conditions d'un aménagement du territoire qui soit respectueux des principes du développement durable. Il prévoit les capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction des besoins en matière :

- d'habitat et d'équipements publics,
- d'activités économiques, commerciales et/ou touristiques,
- de sport et de culture.

Le PLU doit couvrir l'intégralité du territoire de la commune.

### 2.2. Des documents aux portées juridiques différentes

Le PLU est composé de plusieurs documents ou pièces dont la portée juridique est différente. Ils s'articulent entre eux et permettent d'instruire les demandes d'autorisations d'urbanisme.

Tout d'abord, en termes de contenu, il doit comprendre, au titre de l'article R123-1 du code de l'urbanisme :

- **un rapport de présentation** qui réunit l'analyse du territoire, l'état initial de l'environnement, la justification des choix et l'évaluation des incidences des orientations du PLU sur l'environnement,

- **un projet d'aménagement et de développement durable** qui exprime le projet urbain de la commune et fixe les grands objectifs urbains du territoire déclinés ensuite dans le règlement, les plans de zonage et les orientations d'aménagement,

- **des orientations d'aménagement et de programmation** qui permettent à la commune de définir des orientations pour encadrer l'évolution de la ville,

- **un règlement** composé de 16 articles permettant de fixer des règles qui encadrent l'occupation des sols, la forme des bâtiments, les conditions de desserte automobile, les normes de stationnement, l'aménagement extérieur, les possibilités maximales de construction,

- **un ou plusieurs documents graphiques** qui définissent plusieurs zones à l'intérieur desquelles s'appliquent des règles d'urbanisme. Ils repèrent également les emplacements réservés et les emprises de voiries,

- **les annexes** qui regroupent différents documents, soit de simple information (plan des réseaux d'eau et d'assainissement...), soit la réglementation comme les servitudes d'utilité publique (plan de prévention des risques inondation...) sont parfois plus contraignantes que le zonage et le règlement.

Ces différentes pièces qui composent le PLU ne sont pas toutes opposables aux tiers.

- Le rapport de présentation ne présente pas d'effet juridique direct sur les administrés et n'est ainsi pas opposable,

- Le PADD n'est pas non plus opposable aux tiers, cependant, le plan de zonage et les orientations particulières d'aménagement doivent être en cohérence avec le PADD,
- Les orientations d'aménagement et de programmation sont opposables aux tiers dans un rapport de compatibilité,
- Le plan de zonage et le règlement sont quant à eux opposables aux tiers dans un rapport de conformité. En effet, au titre de l'article L123-5 du code de l'urbanisme, « le règlement et ses documents graphiques sont opposables à toute personne publique ou privée pour l'exécution de tous travaux, constructions, plantations, affouillements ou exhaussements des sols, pour la création de lotissements et l'ouverture des installations classées appartenant aux catégories déterminées dans le plan. Ces travaux ou opérations doivent en outre être compatibles lorsqu'elles existent avec les orientations d'aménagement et de programmation et leurs documents graphiques. »,
- Les annexes s'imposent au PLU et sont opposables aux tiers dans un rapport de conformité.

Les règles et les servitudes définies dans le PLU ne peuvent faire l'objet d'aucune dérogation, à l'exception des adaptations mineures rendues nécessaires par la nature du sol, la configuration des parcelles ou le caractère des constructions avoisinantes.

### **3- LA RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

Le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Livron-sur-Drôme a été approuvé le 3 septembre 2012. Une modification a ensuite été approuvée le 24 février 2014.

Malgré ces adaptations, le PLU opposable ne peut plus répondre aux objectifs de développement fixés par le PLH de la Communauté et doit être révisé afin d'intégrer les dispositions des lois ENE, ALUR, LAAAF et "Macron".

Ainsi, la municipalité a engagé par délibération en date du 26 octobre 2015 une procédure de révision générale du PLU.

Les objectifs ont été précisés dans cette délibération. Ils sont les suivants :

- Mettre en compatibilité le document d'urbanisme avec les dernières évolutions législatives et réglementaires
- Poursuivre la prise en compte de l'ensemble des risques identifiés à l'échelle du territoire
- Permettre un développement équilibré et rationnel de la commune
- Retravailler la définition d'un programme d'équipements publics
- Réinterroger les enjeux sous-jacents à la ZPPAUP et la convertir en AVAP
- Étudier l'opportunité d'élaborer et le cas échéant d'annexer au PLU un Règlement Local de Publicité
- Réinterroger le statut de certaines voiries actuelles ou futures en vue d'optimiser et de rationaliser le fonctionnement urbain
- Favoriser les déplacements doux, développer les continuités piétonnes en intégrant les enjeux liés aux situations de handicap, poursuivre la valorisation des éléments du patrimoine
- Promouvoir les performances énergétiques et environnementales des opérations d'aménagement et des bâtiments

- Plus largement, mettre en compatibilité le document d'urbanisme avec diverses évolutions intervenues depuis la dernière révision et procéder à la correction d'erreurs matérielles.

Le 17 octobre 2016, la Commune a approuvé la modification n°2 du PLU qui porte sur un projet d'extension de l'entreprise GPA.

Le 29 novembre 2017, une modification simplifiée a été approuvée concernant le projet du quartier "Les Renoncées".

Le 26 mars 2019, une déclaration de projet portant mise en compatibilité du PLU a été approuvée. Elle portait sur la modification de l'OAP de la zone de la Confluence.

Enfin, une modification simplifiée n°2 pour la création d'un secteur UCe a été approuvée le 28 mai 2019.

Cette procédure de révision générale du PLU est menée parallèlement à une révision de la ZPPAUP (transformation en Site Patrimonial Remarquable - SPR). Les deux procédures étant réalisées conjointement, le rapport de présentation du PLU fera référence au SPR, notamment dans son volet diagnostic.

<b>Procédures</b>	<b>Objet de la procédure</b>	<b>Date d'approbation</b>
<b>Création de la ZPPAUP</b>		Arrêté Préf 12/01/1995
<b>Révision POS</b>	Révision générale	DCM 22/03/2000
<b>Révision simplifiée n°1 POS</b>	Ouverture à l'urbanisation d'un site d'activité	DCM 27/12/2005
<b>Révision simplifiée n°2 POS</b>	Projet de carrière	DCM 14/09/2009
<b>Révision simplifiée n°3 POS</b>	Ouverture à l'urbanisation d'une zone d'activité (éco-parc Confluence)	DCM 21/12/2009
<b>PLU et zonage d'assainissement</b>	Révision générale	DCM 03/09/2012
<b>Modification n°1 PLU</b>	Création secteurs Ab / Nh	DCM 24/02/2014
<b>Révision PLU et ZPPAUP</b>	Grenellisation / conversion ZPPAUP en AVAP	DCM 26/10/2015
<b>Modification n°1 du PLU</b>	Extension de l'entreprise GPA	DCM 17/10/2016
<b>Modif simplifiée n°1 du PLU</b>	Projet quartier « Les Renoncées »	DCM 29/11/2017
<b>DP MEC du PLU</b>	Modification de l'OAP Confluence	DCM 26/03/2019
<b>Modif simplifiée n°2 du PLU</b>	Création du secteur UCe	DCM 28/05/2019

## 4- PRÉSENTATION DE LA COMMUNE

### 4.1. Situation

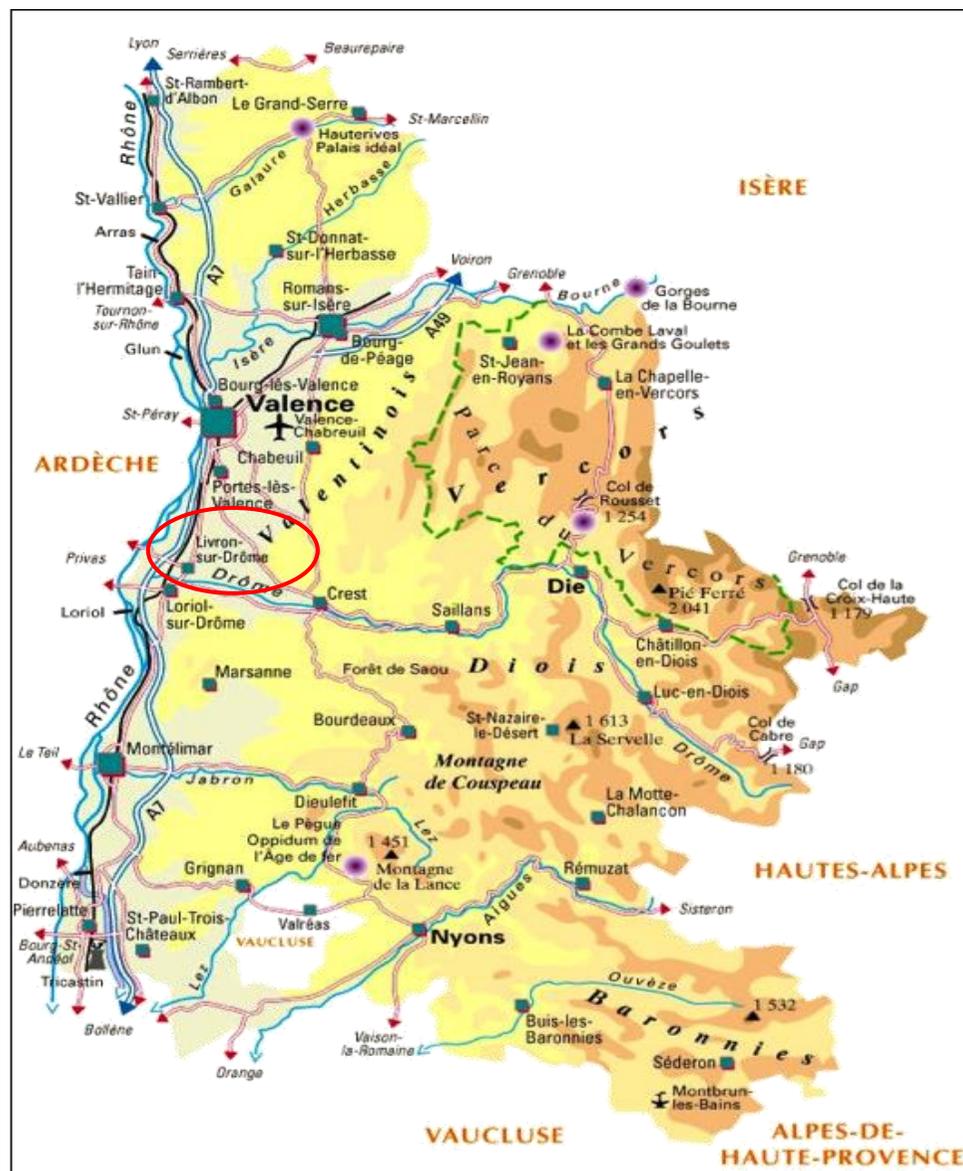
La commune de Livron-sur-Drôme se situe à la confluence de la Drôme et du Rhône, à l'Ouest du département de la Drôme.

Elle s'étend sur une vaste plaine alluviale de laquelle émerge nettement une série de trois collines calcaires.

L'agglomération s'est d'abord développée sur le flanc de la colline la plus proche du Rhône, constituant un village perché, pour ensuite s'étendre dans la plaine.

Située au carrefour des grands axes de circulation de la Vallée du Rhône (autoroute A7, nationale 7, voie ferrée) et des liaisons avec la Vallée de la Drôme vers Crest à l'est, et la Vallée de l'Eyrieux vers Privas à l'ouest, la Commune dispose d'un tissu économique dynamique.

Son territoire comprend trois entités paysagères distinctes : au sud-est, un petit massif crétacé dominant la Drôme, à l'est des restes de terrasses alluviales constituant le « coteau », à l'ouest une vaste plaine s'étalant jusqu'au Rhône.



La commune est limitrophe avec les communes :

- d'Etoile-sur-Rhône au Nord,
- d'Allex à l'Est,
- de Grane et Loriol-sur-Drôme au Sud
- de la Voulte-sur-Rhône et Rompon (communes ardéchoises) à l'Ouest.

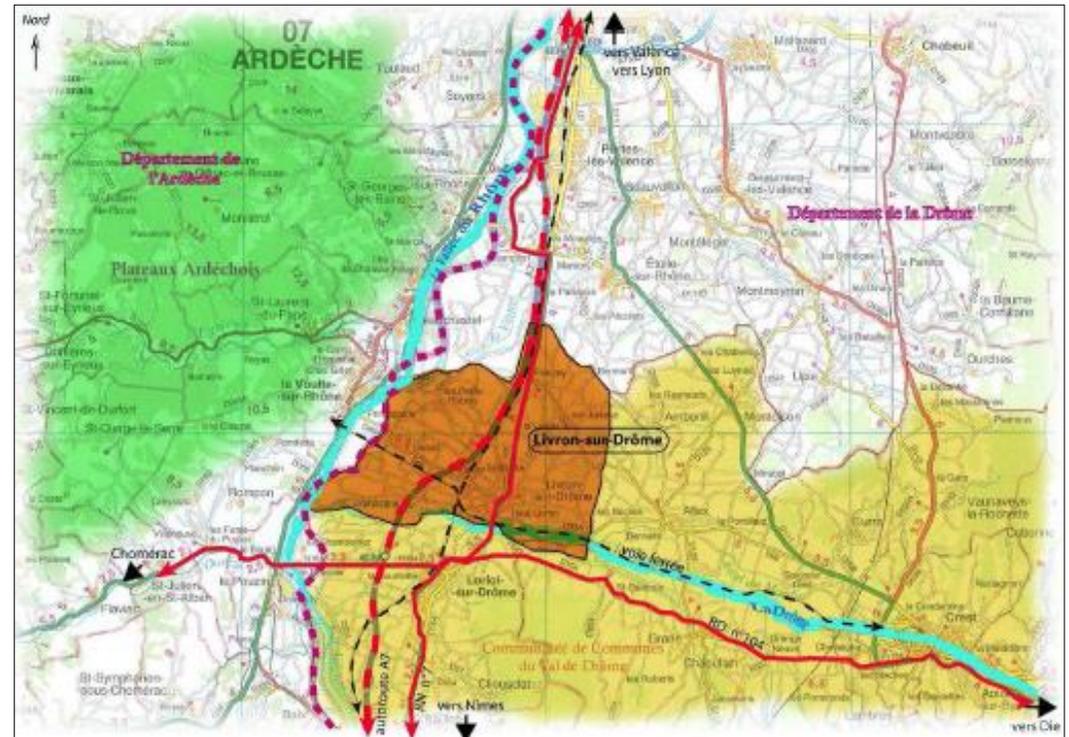
Elle appartient au canton de Loriol-sur-Drôme, et à la Communauté de communes du Val de Drôme (CCVD en Biovallée).

La commune est située à une distance de 20 km de Valence, 30 km de Montélimar, et 120 km de Lyon et Grenoble.

Le ban communal couvre une superficie de 3 817 ha.

Au recensement INSEE de 2016, la commune comptait 9098 habitants et présentait une densité de population de 238,3 habitants au km<sup>2</sup>.

Les habitants de Livron-sur-Drôme sont appelés les *Livronnais(es)*.



## 4.2. Intercommunalité : la communauté de communes du Val de Drôme

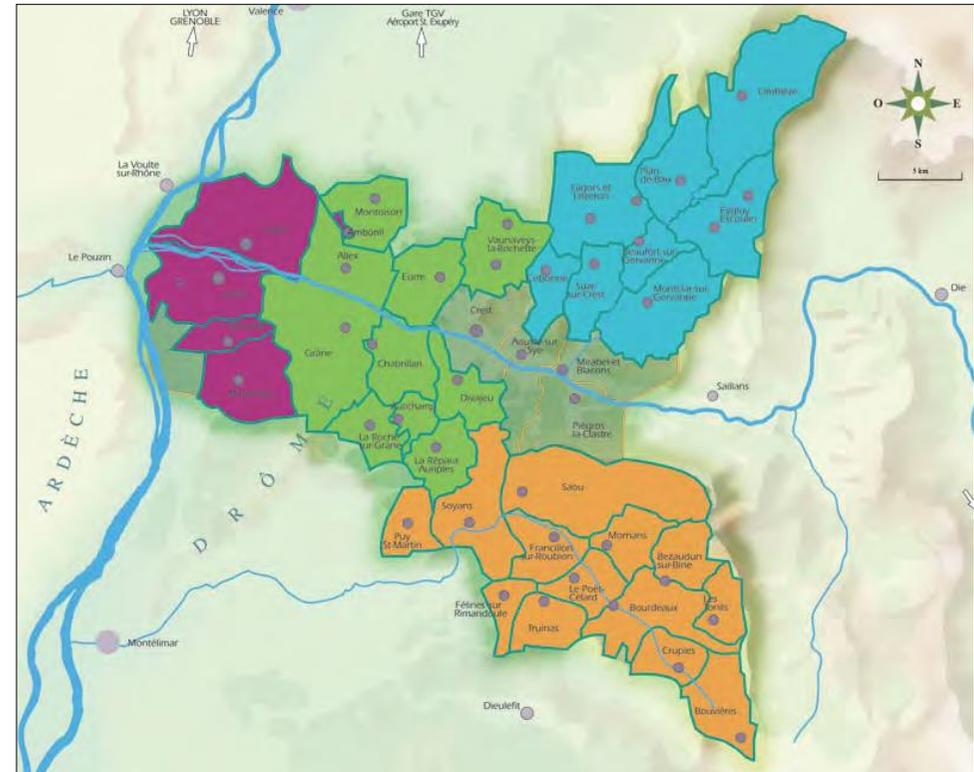
Source : <http://www.valdedrome.com>

Livron-sur-Drôme fait partie de la Communauté de communes du Val de Drôme, qui regroupe 30 communes réparties sur 4 bassins de vie de 29 818 habitants en 2013, et couvre 70000 ha.

L'intercommunalité dans le val de Drôme existe depuis 1976. Le district (District Rural d'Aménagement du Val de Drôme), créé en 1987, devient communauté de communes en 31 décembre 2001.

Le 19 septembre 2006, le Conseil Communautaire a adopté de nouveaux statuts. Elle est désormais compétente dans les domaines suivants:

- Développement économique
- Aménagement de l'espace
- Protection et mise en valeur de l'environnement
- Équipements sportifs
- Action sociale et culturelle
- Politique du logement social d'intérêt communautaire et actions, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées.



- **Le SCOT**

Par délibération du 15 mars 2017, le conseil communautaire a décidé de l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territorial sur le territoire de la CCVD EN BIOVALLÉE.

Les principaux objectifs sont les suivants :

- Renforcer l'équilibre de la structuration multipolaire du territoire du SCOT.
- Favoriser la complémentarité avec les territoires voisins.
- Structurer l'économie autour de l'agriculture, des éco-activités, de l'industrie de transformation, de l'énergie, de l'écotourisme...
- Maitriser l'augmentation des déplacements par la recherche de proximité entre les lieux d'habitas, de service et de travail et par le développement de mode doux.
- Affirmer une stratégie touristique, en cohérence avec les ressources du territoire de la vallée de la Drôme Aval.
- Développer le territoire de manière réfléchie en respectant la qualité environnementale, la préservation du foncier, la protection des terres agricoles et des paysages.
- Renforcer la qualité de vie et l'attractivité du territoire, permettant un développement porteur d'emplois et de pratiques durables, basé sur une valorisation des ressources.
- Anticiper les perspectives de croissance démographiques en proposant un développement équilibré de l'habitat.
- Maintenir une agriculture de qualité.
- Préserver le caractère rural du territoire, par le maintien de la qualité du cadre de vie de ses habitants.
- Préserver un socle de services publics accessibles à tous.

Le diagnostic et l'état initial du SCOT ont été réalisés en 2018.

Le PADD a fait l'objet d'un débat lors du conseil communautaire du 5 décembre 2019. Il se décline en quatre objectifs, qui constituent les quatre piliers du SCOT :

- Aménager durablement la vallée de la Drôme Aval ;
- Dynamiser le territoire en valorisant l'ensemble de ses ressources ;
- Consolider l'excellence environnementale et la décliner dans tous les champs du développement territorial ;
- Développer une mobilité durable et solidaire.

Le SCOT fixe effectivement un objectif démographique de 1% par an entre 2015 et 2040 soit l'accueil de plus de 13 000 nouveaux habitants sur le territoire du SCOT.

Livron, comme Loriol, sont considérés comme pôle structurant de niveau 2 (Crest étant pôle structurant de niveau 1).

Le Document d'Objectifs et d'Orientations (DOO) est en cours de réalisation.

- **Le PLUi**

Depuis le 27 mars 2017, la communauté de communes a également acquis la compétence PLU. Les communes en cours d'élaboration, comme Livron-sur-Drôme, ont néanmoins reçu mandat pour mener à bout leur procédure.

Le PLU intercommunal est en cours d'élaboration de façon parallèle. Son élaboration a été décidée par délibération du conseil communautaire en date du 26 juin 2018.

Les objectifs poursuivis par le PLUi sont :

- **Objectifs Agricoles**

Soutenir l'activité agricole, aux plans qualitatif et quantitatif ; Préserver les terres à forte qualité agronomique notamment celles qui sont déclarées en

BIO et celles qui sont irriguées ; Favoriser les circuits courts et le commerce lié à la production locale et la vente directe ; Favoriser la création de nouvelles exploitations diversifiées et l'implantation de petites fermes ; Accompagner certains agriculteurs en phase de transition (reconversion, ...) et l'implantation de jeunes agriculteurs ; Favoriser l'élevage et un pastoralisme harmonieux dans les zones de collines ;

Concilier activité agricole et préservation des ressources stratégiques en eau, en tenant compte des changements climatiques ; Permettre les changements de destination des bâtiments de qualité patrimoniale ou au titre de leur contribution au développement valorisant leur contexte agricole ou naturel (gîte, ...) » ; Limiter les conflits d'usage entre agriculture, habitat et résidence secondaire.

### **Objectifs Cohésion Sociale**

Accueillir les nouveaux habitants de toutes Catégories Socio Professionnelle, être solidaire ; Préserver l'accessibilité aux services publics pour tous et Renforcer le rôle de centralité des bourgs ; Préserver/Développer les commerces et les services de proximité dans les centres bourg, lorsque cela est possible ; Atteindre une couverture numérique optimale ; Soutenir les actions de solidarité et développer le lien social ; Encourager la « vie au village » ou de quartier et la participation à la vie collective ; Développer les Équipements culturels, sportifs ... ; Veiller à ce que des solutions d'hébergement intergénérationnel (Accueil familiaux, Multi accueil, EHPAD) permettent de vieillir dans nos villages aussi bien qu'on y a vécu

### **Objectifs Économie**

Structurer l'économie autour de l'agriculture, des éco activités, de l'industrie de transformation, de l'énergie, de l'écotourisme, du numérique.... ; Permettre le maintien et le développement de micro zone

artisanale ; Développer le commerce de proximité et l'artisanat dans les centres bourg ; Soutenir la structuration des circuits courts, de vente directe ; Améliorer la mobilité pour accéder à l'emploi ; Intégrer l'impact du numérique sur l'évolution du secteur marchand (e-commerce, e-santé...) ; Favoriser l'évolution/ le parcours résidentiel in situ de l'entreprise.

#### **- Objectifs Énergie**

Affirmer la politique de rénovation de l'habitat et mettre en œuvre les moyens nécessaires à la rénovation (isolation extérieure, matériaux bio-ressourcés...) ; Développer la production d'énergies renouvelables, sous toutes ses formes, dans l'authenticité du territoire ; Mettre en œuvre la transition énergétique: réseau de bornes électriques, production d'ENR, utilisation de matériaux bio-ressourcés dans les constructions et la réhabilitation... ; Assurer le lien entre Énergie et mobilité ; Assurer la cohérence avec le Plan Climat Air Eau Territorial (PCAET).

#### **- Objectifs Environnement**

Préserver et gérer les composantes naturelles identifiantes du territoire ; Veiller à la conservation de l'équilibre de ces différentes composantes de la richesse paysagère ; Préserver les vues remarquables et le grand paysage - mettre en valeur les entrées du village ; Préserver la ressource en eau en fonction des prescriptions du SAGE ; Mettre en valeur les grands espaces naturels patrimoniaux ; Préserver les sites écologiques remarquables inventoriés (réserve naturelle, sites Natura 2 000, zones humides.) ; Protéger les espèces animales et végétales, en particulier les arbres remarquables EBC ? ; Préserver, mettre en valeur et développer les continuités écologiques, notamment les trames verte et bleue.

#### **- Objectifs Habitat**

Proposer une offre de logement diversifiée permettant de répondre à la demande ; Fluidifier le parcours résidentiel tout au long de sa vie ; Permettre un développement équilibré de l'habitat sur tout le territoire ; Améliorer la performance énergétique des logements existants ; Développer et Diversifier les formes d'habitat et le logement intergénérationnel ; Limiter l'étalement urbain en privilégiant les dents creuses du centre bourg, en prévoyant des opérations d'ensemble denses en extension de l'urbanisation et en réduisant les logements vacants..." ;

- **Objectifs Mobilité:**

Organiser les flux automobiles et offrir de modes de déplacement alternatifs à la voiture ; Faire du Ferroviaire une option majeure, maintenir les gares existantes de Livron, de Loriol et de Crest ; Renforcer le maillage en transport en commun sur l'axe Est/Ouest ; Déployer des dessertes pour les vallées de la Gervanne et du Roubion ; Favoriser l'intermodalité (covoiturage et transports en commun) et les déplacements durables (peu consommateur d'énergie et limitant l'artificialisation des sols) ; Organiser le stationnement des voitures (dont aire de recharge pour les véhicules électriques et développer les zones de circulation et de stationnement des vélos.

- **Objectifs Culture Tourisme:**

Affirmer une stratégie touristique tirant le parti de l'importance et de la qualité du contexte naturel, patrimonial et paysager (écotourisme ...) ; Renforcer et structurer l'offre ; Favoriser le maintien des structures d'accueil touristique et le développement d'activités touristiques liées à l'agriculture ; Développer la couverture numérique ; Organiser l'accessibilité et l'itinérance douce, notamment dans les vallées de la Gervanne et du Roubion ; Affirmer le partenariat avec les associations culturelles et promouvoir celles du territoire ; Une stratégie touristique

organisée « itinérances douces » autour de thématiques: bien-être, rivière, savoir-faire, art... ; Promouvoir l'accès à la culture pour tous.

Depuis, le diagnostic et l'état initial de l'environnement ont été réalisés, et validés par délibération du conseil communautaire en date du 25 février 2020.

• **Le PLH**

Un Programme Local de l'Habitat (PLH) a été élaboré par la CCVD EN BIOVALLÉE pour la période 2012-2018. **Un bilan triennal a été réalisé en octobre 2016.**

**Un nouveau PLH est en cours d'élaboration (phase diagnostic).**

→ Les orientations du PLU doivent être compatibles avec celles du SCoT et du PLH.

## 5- HISTOIRE

Source : - Site internet de la commune

- PLU de 2012

L'origine de Livron est attestée dès 1113, mais un habitat livronnais pourrait remonter à la civilisation romaine de par sa toponymie. Le nom ancien « Castrum Liberonis » aurait pour origine « le domaine d'un homme libre » ou « Liber ».

La Via Agrippa longe déjà le pied de la colline à cette époque. Au faite de la colline, Livron n'est longtemps qu'un château entouré de quelques mesures. Mais son assise naturelle en fait vite une place très sûre, excellent refuge pour son seigneur l'évêque de Valence. En 1157, la possession de ce château fut reconnue à l'évêque de Valence par Frédéric Barberousse, empereur Germanique alors suzerain de la région. Très tôt aussi, la légende a fleuri sur ce lieu fort, battu par les vents : la Tour du Diable, accrochée au versant de Brézème, garde encore son mystère issu de faits étranges, rapportés par Gervais de Tilbury, en 1211, dans ses *Otia Imperialia*. « Cette tour était habitée par des êtres surhumains qui se réservaient la garde de la forteresse. Lorsqu'on introduisait, le soir, un soldat pour faire le guet, au lever du jour, celui-ci était retrouvé endormi au pied de la tour et cependant les portes étaient closes. Il n'avait rien vu, rien entendu... ».

À partir du XII<sup>e</sup> siècle, La population s'accroît rapidement et voit ses droits reconnus au début du XIV<sup>e</sup> siècle : les Livronnais obtiennent une charte de leur évêque en 1304. Ce XIV<sup>e</sup> siècle allait être tragique : saccage du village lors des guerres entre petits seigneurs voisins, population décimée par la terrible peste de 1348, pillages et exactions des Routiers (soldats libérés par les trêves de la Guerre de Cent Ans). Livron se ramasse alors derrière une ceinture de murailles autour de la vieille ville.

De 1032 à 1378, les régions situées entre Alpes et Rhône se trouvent placées sous l'autorité de l'Empire Germanique.

À la fin du XIV<sup>e</sup>, cette région, dont Livron fait partie, est cédée au Dauphin de France et devient le Dauphiné. En cette fin de Moyen-Âge, les marchés et les foires battent leur plein, les échanges s'organisent. On assiste à un tel essor de la ville, qu'aux alentours de 1500, elle déborde largement des murailles.

Au XVI<sup>e</sup> siècle, une nouvelle enceinte est construite fixant les limites du "Bourg". Ces murs sont percés de quatre portes flanquées de solides tours assurant une très forte défense : La porte de la Barrière, au Sud, d'Empêchy à l'Ouest, de Chanal au Nord et de Tronas à l'Est.

Au XVI<sup>e</sup> siècle les doctrines protestantes ayant gagné le Dauphiné et le Vivarais, de terribles luttes religieuses font rage. Lors de ces guerres de religion, Livron assiégée par les troupes de Henri III, repousse plusieurs fois les assauts de l'armée royale (1574-1575). Cet échec fait grand bruit et Livron, bastion protestant, devient célèbre.

Au XVII<sup>e</sup> siècle, en lutte contre ces bastions protestants, Louis XIII et Richelieu ordonnent la démolition de toutes les murailles de Livron en 1623. Seule subsistera "la tour du diable" (Tour de Raspans) à laquelle personne n'osera toucher... Passée la gloire, les Livronnais doivent se remettre à vivre dans une ville dévastée où d'autres malheurs viennent s'ajouter : Encore la peste qui fait des coupes sombres dans la population, les difficultés agricoles du milieu du siècle, les continuel passages de troupes, et, à partir de 1685, les persécutions religieuses qui suivent la révocation de l'Édit de Nantes.



L'horizon s'éclaircit vers le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle : L'industrie de transformation de la soie est en plein essor : filatures, moulins, tissages et élevage du vers à soie créent de nombreux emplois. D'imposants bâtiments en témoignent encore à Livron et dans toute la Vallée de la Drôme.

Le Rhône est alors un moyen commode d'acheminer les marchandises sur de nombreuses barques. Si celles-ci n'ont pas trop de difficulté pour descendre le fleuve, pour remonter le courant, elles doivent être tirées par de nombreux et lourds chevaux de trait. La batellerie sur le Rhône emprunte les chemins de halage et fait vivre les riverains du fleuve. Certains tiennent auberges et accueillent les mariniers, d'autres ont la charge des équipages de chevaux à renouveler.

En 1767 commence la construction du pont de pierre actuel qui enjambe la Drôme. Diligences, coches et charrettes peuvent enfin emprunter la Grande Route Royale (RN 7) sans se soucier des crues. Celles-ci avaient emporté plusieurs ponts et de nombreux convois qui empruntaient le passage à gué depuis 1521. C'est l'accroissement du trafic sur cette grande voie qui va être à l'origine du développement de la ville basse avec ses relais et ses auberges.

La crise économique générale des années 1787-1790 n'épargne pas Livron qui accueille bientôt dans l'enthousiasme la Révolution... Livron participe, comme partout en Dauphiné aux 1<sup>ers</sup> États généraux de 1788 et à la 1<sup>ère</sup> Fédération des gardes nationales de 1789 à Etoile.

Les années du Consulat et de l'Empire sont une période d'organisation : avec le premier plan cadastral en 1809, les parcelles de terrain sont réunies, les quartiers en campagne se développent. La moitié de la population y vit alors, notamment à St Genys, aux Petits Robins, et à Domazane.

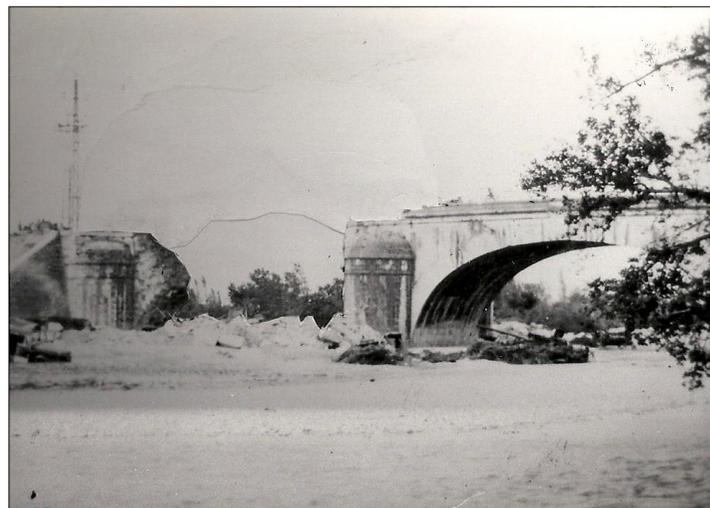
Des mutations économiques se font sentir avec l'essor des petites industries. Celles-ci se mécanisent en se servant de la force motrice du

réseau de canaux qui sillonne toute la Commune. Un poste de télégraphe « Chappe » est établi au début du XIX<sup>e</sup> siècle. Il permet la circulation des dépêches de l'Etat de Paris à Toulon.

Cette période va s'achever dans le bruit des armes avec le combat entre royalistes et impérialistes, sur le pont de Livron, le 2 avril 1815, alors que Napoléon revenant de l'île d'Elbe était entré à Paris.

Si le milieu du XIX<sup>e</sup> est une période de développement intense pour Livron, c'est seulement après 1918, dans la période de l'entre-deux-guerres, que la « descente » des édifices publics et religieux va consacrer le rôle prépondérant joué par la ville basse.

Un autre combat fait rage aux abords de ce même pont dans la nuit du 16 au 17 août 1944. Un commando FFI fait sauter une de ces arches et coupe ainsi la retraite vers le Nord de la VII<sup>e</sup> armée allemande. La célèbre victoire de « la bataille de Montélimar » en découlera directement. Aujourd'hui, l'ensemble du centre se rééquilibre, car si la ville poursuit son écoulement graduel vers l'Ouest et le Nord, le Haut est en pleine renaissance.







## II - LA DÉMOGRAPHIE

NB : Tout au long de l'étude, la commune de Livron-sur-Drôme sera positionnée par rapport aux ensembles dans lesquels la commune s'inscrit : la Communauté de Communes du Val de Drôme.

Source : INSEE – recensement 2016, SITADEL, ADIL, données communales et CCVD  
EN BIOVALLÉE

### 1- L'ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE

Selon l'ADIL (observatoire de l'Habitat de la Drôme), la commune de Livron-sur-Drôme comptait **9 104 habitants** en 2017.

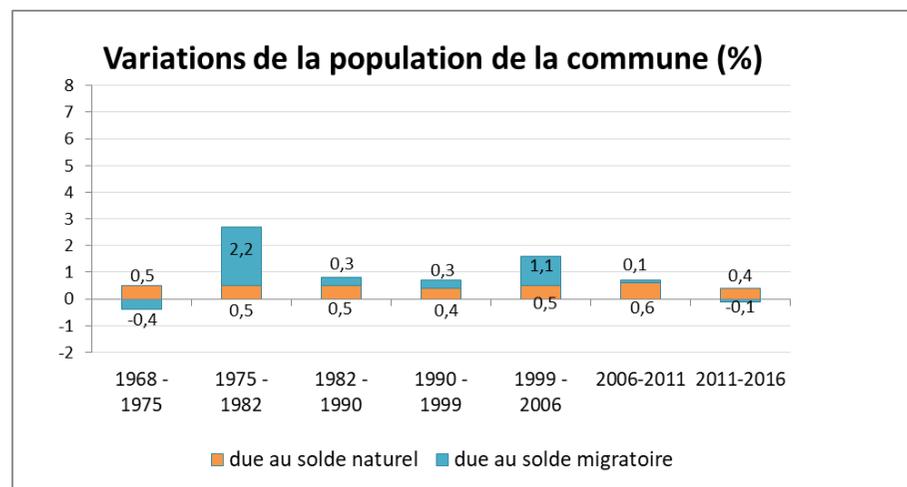
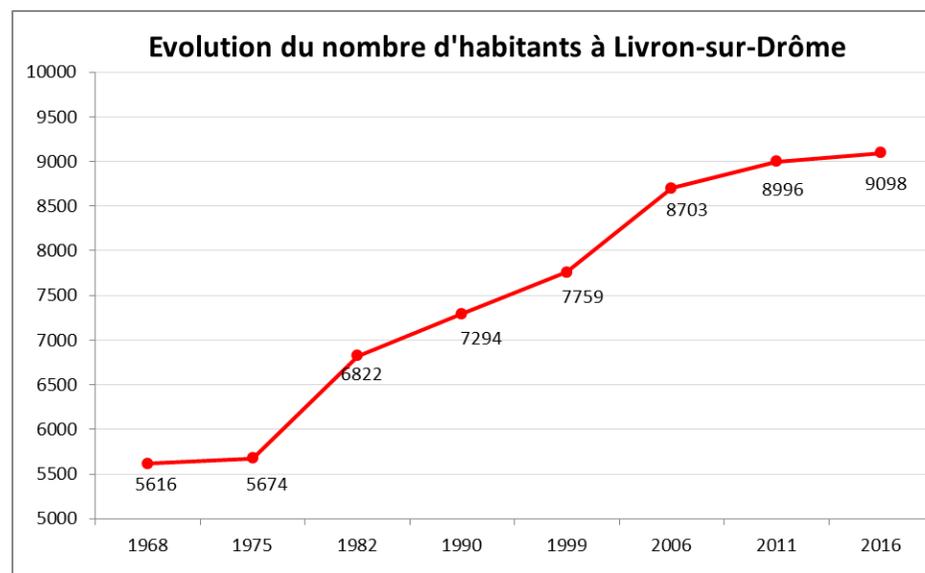
Le dernier recensement de l'INSEE date de 2016. Il indique 9098 habitants.

La commune a connu des pics de croissance démographique, entre 1975 et 1982 (+2,7%) et entre 1999 et 2006 (1,6%).

Ces évolutions s'expliquent principalement par la variation du solde migratoire (différentiel entre populations entrantes et populations sortantes). En effet, celui-ci est très important lors des périodes de forte croissance démographique.

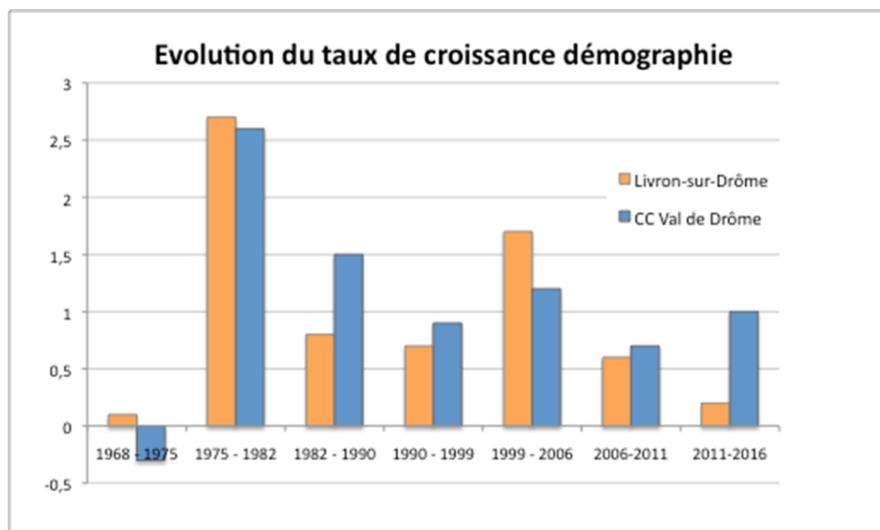
En revanche, entre 2006 et 2016, la croissance a ralenti : 0.7% annuel entre 2006 et 2011 et 0.3% entre 2011 et 2016.

Ce ralentissement est principalement dû au solde migratoire, qui pour la première fois depuis 1975, est négatif (-0,1%) sur la dernière période.



L'évolution de la population communale est moins régulière qu'à l'échelle de l'intercommunalité.

L'attractivité du territoire de la CCVD EN BIOVALLÉE n'a pas connu le même déclin : entre les deux derniers recensements, le taux de croissance est de 1%, dont 0.6% dû au solde migratoire.

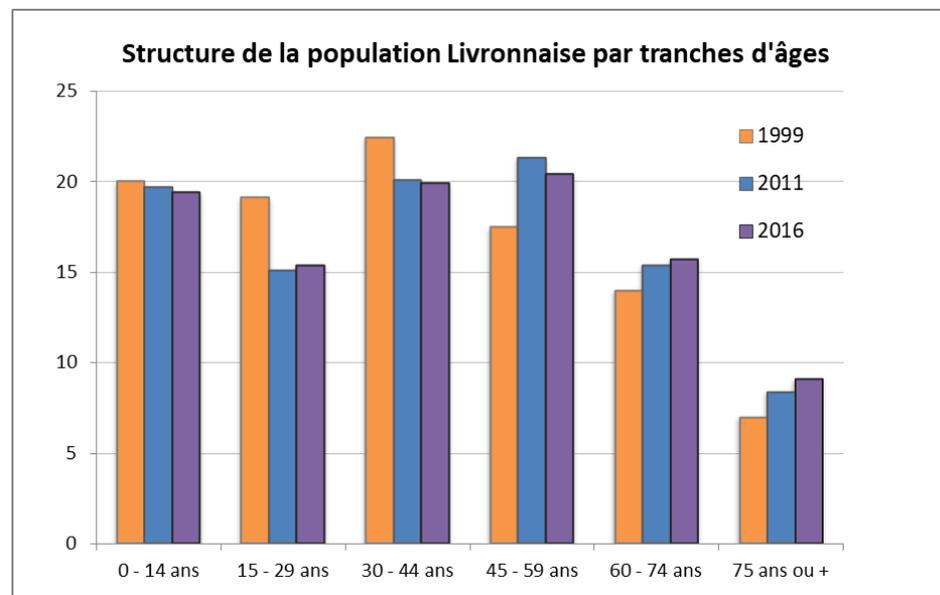


## 2- LA STRUCTURE PAR ÂGE

La structure par âge de la commune témoigne d'une population légèrement vieillissante.

Les trois classes d'âge les plus jeunes (de 0 à 44 ans) connaissent une baisse tandis que les trois classes d'âge les plus âgées (45 à 75 ans et plus) sont en hausse.

Les moins de 30 ans représentent 34.8% de la population, et les 60 ans et plus représentent 24.8 de la population.



La structure de la population à l'échelle de l'intercommunalité est sensiblement la même : 34,3% et 25.5% respectivement.

### 3- LES MÉNAGES

En 2016, Livron-sur-Drôme comptait 3868 ménages. Comme à l'échelle nationale, l'augmentation du nombre de ménages s'accompagne d'une diminution de leur taille : elle est passée de 3,2 personnes en 1968 à 2,3 personnes en 2016.

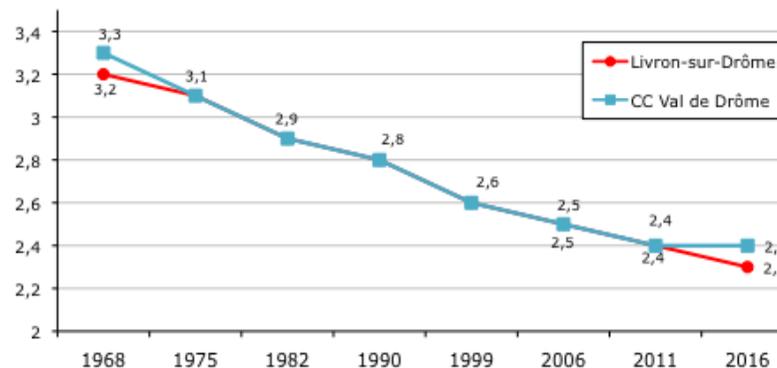
La baisse a été régulière.

La taille des ménages de Livron est au niveau de celle de la Communauté de Communes (3,3 personnes par ménages en 1968, et 2,4 personnes en 2016), néanmoins la baisse est un peu plus rapide.

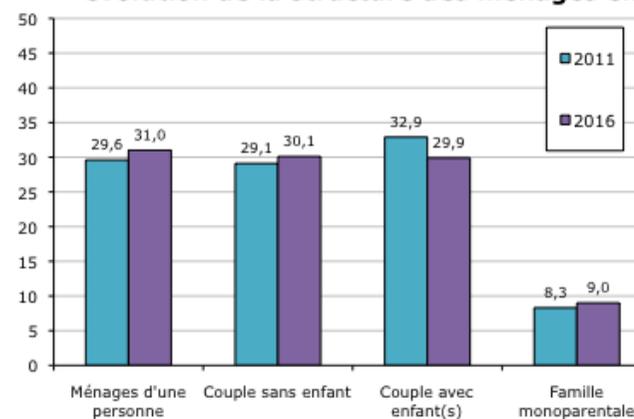
Les couples sans enfants sont depuis le recensement de 2016 la catégorie la plus représentée (30.1%). La part des couples avec enfants diminue. C'est d'ailleurs la seule catégorie de ménages dont l'évolution est négative. Elle est passée sous le seuil des 30% en 2016.

Cette évolution implique un besoin de diversification de l'offre de logements : outre l'accueil des familles dans de grands logements, il convient de pouvoir répondre aux besoins des petits ménages et de leur proposer des logements plus petits.

Evolution de la taille des ménages



évolution de la structure des ménages en %



## 4- ACTIVITÉS ET REVENUS DES MÉNAGES

### 4.1. Une part d'actifs en augmentation

Malgré le vieillissement de la population, la part des actifs augmente et la part des retraités diminue.

En revanche, si la part des actifs ayant un emploi augmente, c'est également le cas de la part des chômeurs.

Livron compte en 2016 près de 600 chômeurs, ce qui représente 10.4% des actifs, 6.6% de sa population totale.

Livron connaît un taux de chômage plus élevé que la moyenne intercommunale (9.6% en 2016).

	2011	2016	CCVD
<b>population de 15 à 64 ans</b>	5 674	5 633	18 605
<b>Actifs en %</b>	74,70%	77%	76,60%
<i>dont actifs ayant un emploi en %</i>	65,20%	66,60%	67%
<i>dont chômeurs en %</i>	9,50%	10,40%	9,60%
<b>Inactifs en %</b>	25,30%	23%	23,40%
<i>dont retraités ou préretraités en %</i>	8,90%	7,80%	7,70%

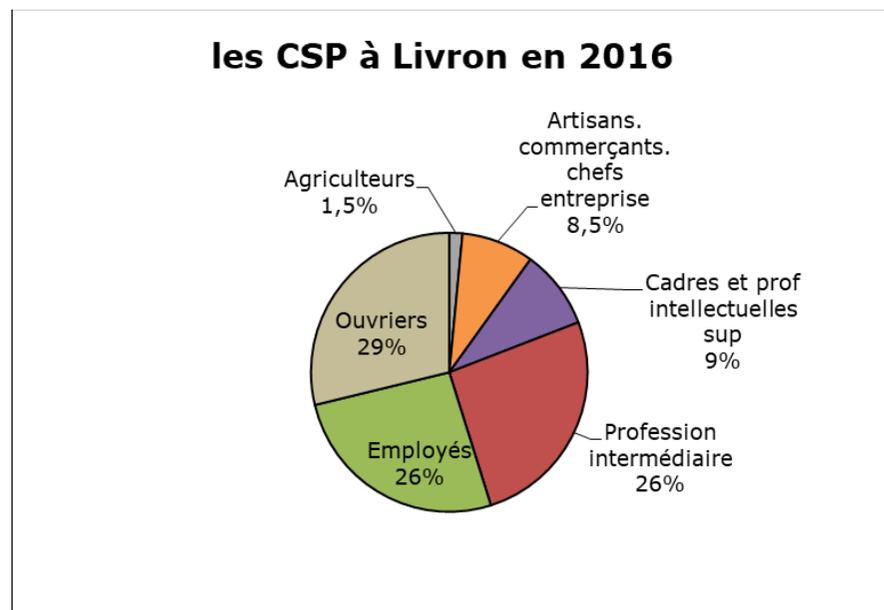
### 4.2. Les catégories socioprofessionnelles (CSP)

Les CSP les plus représentées sont les ouvriers (29%), puis les catégories « professions intermédiaires » et « employés » qui couvrent chacune un quart des emplois. La répartition est sensiblement la même à l'échelle de l'intercommunalité.

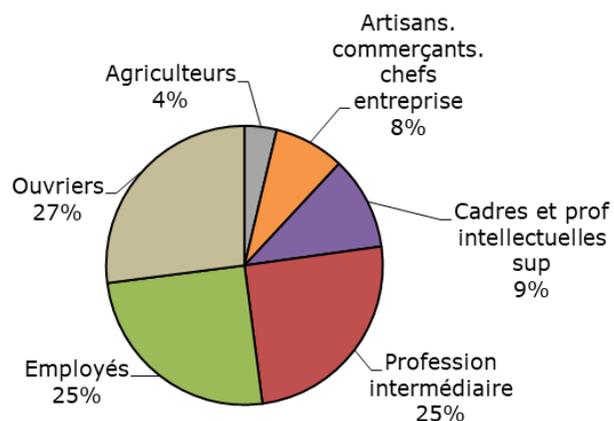
Les cadres et professions intellectuelles supérieures représentent 9% des actifs.

Les agriculteurs ne représentent quant à eux que 1.5% des actifs de la commune. Ils sont en forte diminution car étaient 3.1% en 2011.

Ils atteignent 4% dans l'ensemble de la CCVD EN BIOVALLÉE.



### les CSP dans la CCVD en 2016



### 4.3. Les revenus des ménages

Livron se situe dans la moyenne intercommunale, avec 46% des ménages fiscaux imposés en 2017 (47.8% dans la CCVD EN BIOVALLÉE). Cela correspond à un taux d'imposition légèrement supérieur à la moyenne nationale.

#### Ménages fiscaux de l'année 2017

	Livron	CCVD
<b>Nombre de ménages fiscaux</b>	3 796	12 763
<b>Nb de personnes dans les ménages fiscaux</b>	9 091	31 131
<b>Médiane du revenu disponible (en euros)</b>	20 400	20 820
<b>Part des ménages fiscaux imposés (en %)</b>	46	47,8

Le revenu médian des ménages fiscaux déclaré en 2017 - *revenu tel que la moitié des ménages gagne moins, l'autre moitié gagne plus* – s'élève à

20400 € sur la commune, très proche de la moyenne intercommunale à 20820 €.

Les disparités de revenus sur la commune ne sont pas très marquées, le rapport interdécile établi par l'INSEE étant de 2.7 à Livron, et de 2.8 à l'échelle intercommunale.

*\* Le rapport interdécile (9<sup>ème</sup> décile/1<sup>er</sup> décile) établit le rapport entre les revenus les plus élevés et les revenus les plus faibles, en ôtant de chaque côté les 10% de personnes aux revenus, par unité de consommation, les plus extrêmes.*

#### Distribution des revenus disponibles de l'année 2017

	Livron	CCVD
<b>Médiane du revenu disponible (€)</b>	20 400	20820
<b>Rapport interdécile (sans unité)</b>	2,7	2,8
<b>1er décile (€)</b>	12 120	12130
<b>9e décile (€)</b>	32 210	34350

## 5- **BILAN ET ENJEUX**

- **Bilan**

- > La commune compte 9098 habitants en 2016.
- > La population a connu une croissance dynamique depuis 1968, essentiellement alimentée par un important solde migratoire.
- > Néanmoins, entre 2006 et 2016, la croissance a été ralentie, en raison d'un solde migratoire faible, voire négatif.
- > La commune n'échappe pas au phénomène largement répandu de vieillissement de la population...
- > Ni à celui de la diminution progressive de la taille des ménages... les familles avec enfants représentent désormais moins d'un tiers de la population, derrière les ménages d'une personne et les couples sans enfant.

- **Enjeux**

- > Ces caractéristiques de la population imposent de :
  - > réfléchir aux besoins en logements induits.
  - > Veiller à la mixité de la population, que ce soit en termes d'âges, de structures familiales ou de catégories socioprofessionnelles...
  - > **Maintenir un taux de croissance positif dans les années à venir.**

### III - LES LOGEMENTS

Sources : INSEE – 2016, données sur la construction de logements en date réelle (SIT@DEL2), fiche ADIL juillet 2019 et juin 2020, données de la CCVD en Biovallée.

#### 1- ÉVOLUTION ET STRUCTURE DU PARC DE LOGEMENTS

La commune de Livron-sur-Drôme compte 4287 logements au recensement de 2016.

Livron-sur-Drôme est une ville dynamique, où 9 logements sur 10 sont des résidences principales en 2016.

La part des résidences secondaires est faible : avec 55 unités, elles ne représentent qu'1.2% du parc.

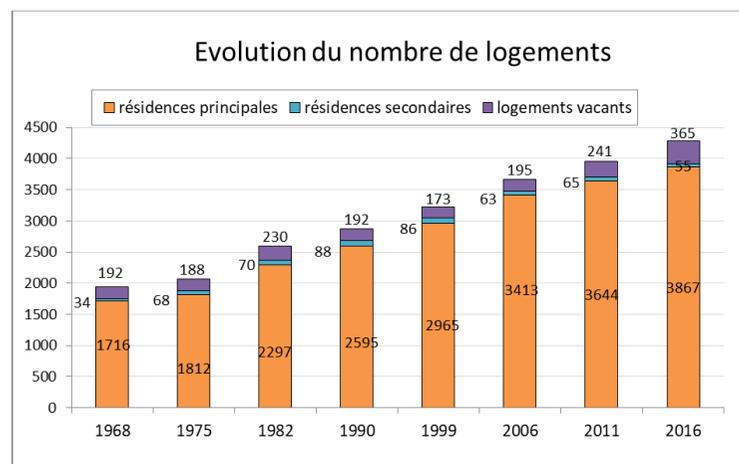
Cette part est d'ailleurs en diminution; les résidences secondaires constituaient 3% du parc total de 1975 à 1999, puis 1.7% en 2011.

Cette diminution des résidences secondaires se retrouve à l'échelle de la communauté de communes : leur part est passée de 13% en 1975 à 8% en 2016.

Le taux des logements vacants, quant à lui, augmente : il est passé de 5% en 1999, ce qui représente un seuil fonctionnel, à 8.5% en 2016.

Bien qu'en augmentation, ce chiffre doit être mis en perspective : le taux de vacance dans la CCVD EN BIOVALLÉE est également de 8%, et il est de 9% dans le département. Il n'y a donc pas de situation spécifique à Livron. Elle doit néanmoins être étudiée avec attention dans un contexte de redynamisation du centre-bourg

La vacance est certainement constituée par des logements anciens non rénovés qui ne trouvent pas d'occupant (manque d'attrait par rapport à la construction neuve).



Cette augmentation de la vacance pose la question de l'efficacité de l'OPAH (opération programmée d'amélioration de l'habitat) réalisée sur les centres anciens de Livron et Loriol de 2004-2009 puis du PIG (projet d'intérêt général) depuis 2010.

Le PIG est désormais axé sur la rénovation énergétique, avec la création d'une plateforme Énergie qui réalise des études d'approche globale.

Par ailleurs, un dispositif local complémentaire (dispositif DORÉMI) a été créé pour apporter des conseils aux propriétaires, en lien avec des artisans locaux et en collaboration avec les chambres consulaires. Bien qu'intéressant pour les propriétaires souhaitant améliorer la performance énergétique de leur bâti, ce procédé est peu efficace. Il n'est pas assez favorable pour les rénovations d'ampleur qui seraient à mener sur certains immeubles du centre-ville.

Enfin, la commune de Livron a candidaté à l'appel à projet lancé par le département de la Drôme en 2019 sur la redynamisation des centres villes. Il s'agit pour le département d'accompagner les communes qui désirent apporter une réponse globale à la revitalisation de leur centre-bourg par la mise en place d'un nouveau dispositif, en faisant converger les politiques départementales en matière d'habitat, de développement économique, de conservation du patrimoine, de développement culturel et d'investissement auprès des projets portés par les communes ou leurs intercommunalités et les entités économiques du territoire.

Ce dispositif poursuit des objectifs diversifiés mais interconnectés :

- Répondre aux besoins en matière d'habitat
- Participer aux efforts d'animation, de valorisation et de requalification des centres,
- Remédier au phénomène de désintérêt des centres,
- Accompagner les initiatives innovantes des territoires et des commerçants.

La phase en cours est celle de l'établissement du plan d'actions global qui devra contenir :

- Un rappel de l'ambition, des enjeux et des objectifs de la redynamisation
- Calendrier prévisionnel de réalisation du plan d'actions
- Des fiches action comprenant :
  - o Un descriptif détaillé de l'action/opérations
  - o Les objectifs opérationnels à atteindre
  - o La structure porteuse
  - o Les coûts et financements envisagés
  - o Les indicateurs de résultats
- Un budget total du plan.

## 2- LES CARACTÉRISTIQUES DES RÉSIDENCES PRINCIPALES

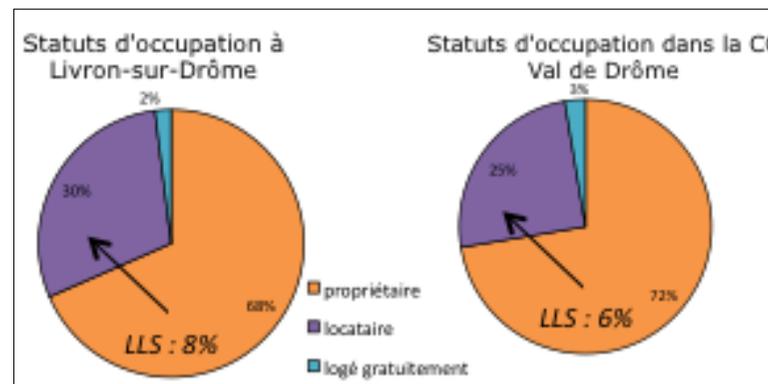
### • Le statut d'occupation

Le statut de propriétaire est largement dominant dans la commune (68%). Ce taux est néanmoins inférieur à celui de la Communauté de communes (72%) ce qui démontre une offre de logements plus variée.

Le parc locatif représente 30% des résidences principales. Entre les deux derniers recensements, son évolution a été stable.

Selon le bilan de mi-parcours du PLH en 2016, le nombre de logements aidés était de 304 unités, ce qui constitue 8,1% du parc de logements.

Ce taux était plus élevé que dans l'ensemble de la communauté de communes du Val de Drôme, où les logements aidés n'étaient que de 6% du parc.



Depuis ces derniers chiffres, plusieurs opérations comportant des logements sociaux ont été achevées. Ainsi sur la période 2012-2019, ont été autorisés :

BAILLEUR	QUARTIER/NOM	NOMBRE DE LOGEMENTS
HABITAT DAUPHINOIS	Cachemire	12
DAH	Rouge française	14
SOLIHA	Mazade	5
DAH	Agapanthes	30
HABITAT DAUPHINOIS	Agapanthes	28
	Les Jardins d'Hanaé	1

Selon la fiche territoire et Habitat de l'ADIL, la commune 408 logements locatifs conventionnés (HLM et privé) en 2018. Le parc HLM représente 8.2% des résidences principales (316 unités). Si l'on y ajoute les logements conventionnés privés, le parc total de logements aidés représente 10.6% des résidences principales.

Pour rappel, la CCVD EN BIOVALLÉE n'est soumise à aucune obligation légale (loi SRU). Néanmoins, le PLH fixait un objectif de 12% pour les communes de la confluence.

Par ailleurs, la commune a des projets de nouveaux logements locatifs sociaux :

- Les Renoncées : de 30 à 36 logements sociaux : le projet (en cours de finalisation) prévoit 30 logements en 2 collectifs, 32 lots, 17 maisons jumelées, 11 lots destinées aux personnes âgées valides, et 17 logements pour personnes âgées et handicapées.

- St Blaise : une cinquantaine de logements sociaux (quantitatif encore incertain).

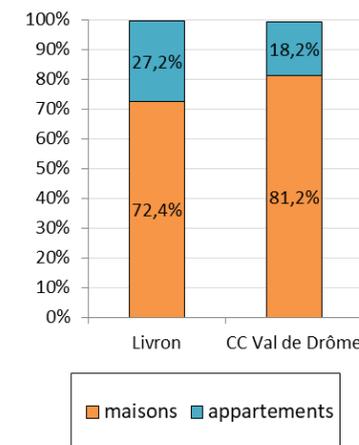
### • Les types de logements

Le développement de Livron-sur-Drôme est principalement fondé l'individuel pavillonnaire. En 2016, plus de 7 logements sur 10 sont des maisons.

La part du logement collectif est de 27%. Elle est toutefois en augmentation : les logements collectifs représentaient 22,5% du parc en 1999.

Dans la communauté de communes, le déséquilibre maisons/appartements est encore plus marqué : les logements individuels constituent 81% du parc total.

Types de logements en 2016



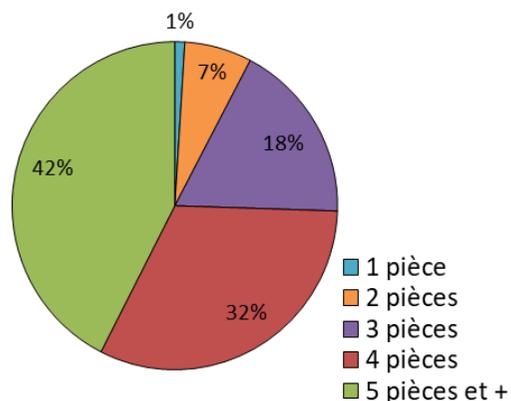
### • La taille des logements

Le nombre moyen de pièces des résidences principales à Livron est de 4.4 en 2017.

Les petits logements (1 ou 2 pièces) représentent 7,7% du parc. Ce taux est semblable à celui observés à l'échelle de la Communauté de communes. Il est à noter que, même si ce taux est faible, le nombre de logements d'une pièce a beaucoup augmenté entre 2011 et 2016 : +72%.

À l'inverse, les grands et très grands logements dominent sur le territoire puisque les 3/4 du parc sont composés de résidences principales de 4 pièces ou plus. Ce taux est semblable dans l'intercommunalité (76.7%).

taille des logements à Livron-sur-Drôme en 2016

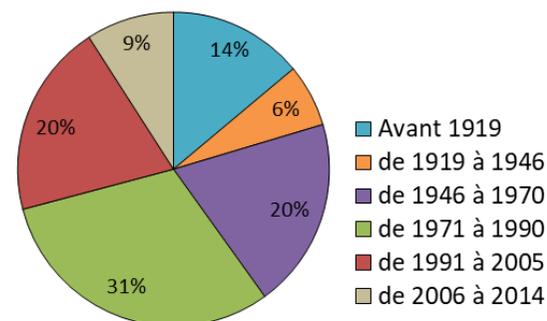


- **L'époque d'achèvement**

Le parc de logements anciens (c'est-à-dire antérieur à 1946) est nettement moins important à Livron-sur-Drôme que dans la Communauté de communes : 20% contre 28%.

Le rythme de construction a été très élevé entre 1946 et 1990, puisque ces résidences principales représentent aujourd'hui la moitié du parc de logements.

ancienneté du parc de logements à Livron-sur-Drôme



Les logements construits depuis 30 ans représentent 29%, dont 9% sur la dernière période (2006-2014). Ce chiffre démontre une accélération de la construction et un renouvellement du parc, car il représente la construction sur une période de temps bien plus restreinte que les autres.

### **3- LES LOGEMENTS SPÉCIFIQUES**

- **Les personnes âgées**

La commune dispose de deux structures d'accueil des personnes âgées :

- La Maison de retraite CAUZID : établissement privé d'une capacité de 80 lits.
- « Les Floralties », résidence gérée par l'ODH26, regroupe une vingtaine de logements adaptés pour personnes âgées et personnes handicapées.

Une nouvelle structure est à venir, avec le Département, dans le cadre du projet des Renoncées. Ce projet fait partie des objectifs de la modification simplifiée du PLU lancée en janvier 2017. Le permis de construire a été délivré en juin 2020.

- **L'internat du CFA**

L'internat ayant fermé en 2010, des problèmes importants de logements des élèves sont survenus. Un projet actuellement à l'étude prévoit la création de petits logements qui pourraient être attribués aux élèves durant l'année scolaire et aux travailleurs agricoles saisonniers l'été.

- **Logement saisonnier**

La main d'œuvre saisonnière agricole liée à l'arboriculture importante sur la commune comme sur l'ensemble du canton génère des besoins en logements sur des périodes de 2 à 6 mois.

Des négociations ont été lancées entre l'association AIDER et D.A.H. (Drôme Aménagement Habitat) pour la possible transformation de l'internat du CFA en studios à louer pour les étudiants et les saisonniers.

- **Aire d'accueil des gens du voyage**

Une aire de 20 places était aménagée sur la commune, près du cours d'eau de la Drôme, quartier Bompard, sur une parcelle de 6000 m<sup>2</sup>. Dégradée, elle a été fermée en 2018.

Depuis la loi NOTRe, la compétence est transférée à la CCVD EN BIOVALLÉE.

## 4- LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS

Source : Ministère de l'écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement - données SIT@DEL2, Porter à connaissance

- **L'évolution de la construction de logements**

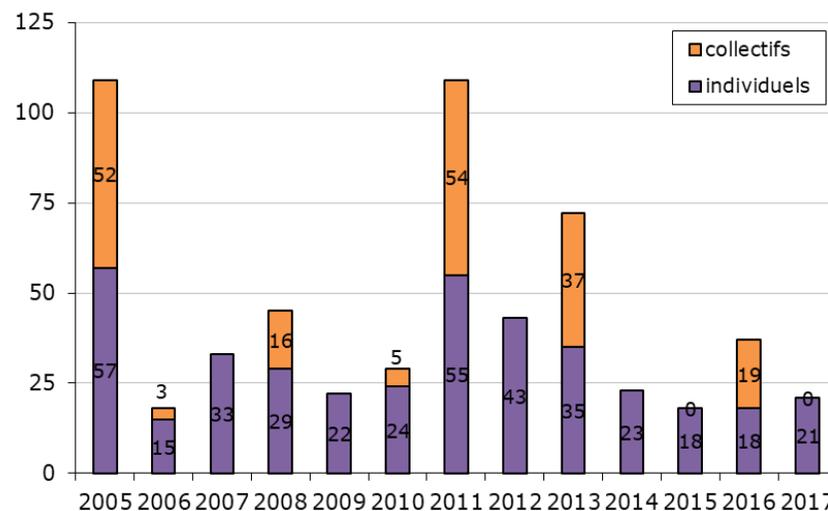
Entre 2005 et 2017, il s'est construit 579 logements soit en moyenne 45 par an.

La production de logements n'est pas régulière. Trois pics de constructions se démarquent : en 2005 (109 logements), en 2011 (109 logements) et en 2013 (72 logements).

La part de la construction de logements collectifs est relativement importante à Livron-sur-Drôme puisqu'elle concerne 1/3 des constructions, soit 186 unités sur la période.

À titre de comparaison, à Loriol-sur-Drôme, ville voisine de taille similaire, la construction de logements est semblable, avec 45 logements construits en moyenne par an. Le collectif y est en revanche moins représenté (26%).

Construction de logements à Livron-sur-Drôme



- **Le "point-mort"**

Il est possible d'estimer le « **point-mort** », qui est le nombre théorique de logements à construire permettant de maintenir le chiffre de population stable par rapport au dernier recensement, toutes choses égales par ailleurs. Il prend en compte : le renouvellement du parc pour remplacer les logements anciens détruits et tenir compte des changements d'affectation des surfaces bâties (commerciales, logement, bureaux...) ; la variation des résidences secondaires et des logements vacants ; le desserrement des ménages, pour compenser le départ des décohabitants du logement parental.

Cette demande théorique est évaluée en 2020 par l'ADIL 26 (association départementale d'information sur le logement) à **58 logements par an**.

Au-delà de cette quantité, les logements construits participent à « l'effet démographique » soit à la croissance de population.

Ce point-mort a fortement augmenté. Sur la période 1999-2006, il était évalué à 10,6 par an, puis à 48 sur la période 2008-2013.

Cette hausse est due à l'augmentation des logements vacants d'une part, et à composition des ménages d'autre part (augmentation du nombre de ménages baisse de leur taille).

## 5- LE BILAN DU PLU : LA CONSOMMATION FONCIÈRE

La loi ENE ("Grenelle") a inséré l'obligation d'analyser la consommation foncière depuis le dernier PLU.

L'étude des cadastres de 2012 et 2019 a permis de détecter les évolutions de l'occupation du sol sur les 7 années d'application du PLU.

Au total, l'espace urbain sur la commune de Livron-sur-Drôme a progressé de 1,25 % entre 2012 et 2019, gagnant **8,75 hectares**.

7 opérations de logements importantes ont vu le jour depuis 2012 (cf. cartes pages suivantes):

- 6 opérations sur 5,8 ha en centre-ville,
- 1 opération sur 1,6 ha aux Petits Robins.

L'espace urbain apparu à partir de 2012, s'est construit en grande majorité dans des espaces résiduels de l'enveloppe urbaine.

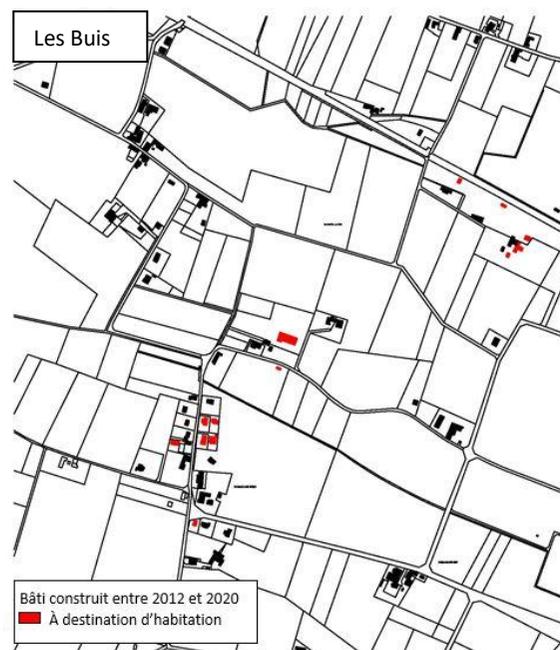
L'analyse de la consommation foncière témoigne d'une efficacité moyenne des nouvelles constructions en termes de densité :

- entre 17 et 32 logements / ha pour les opérations groupées
- 7 logements / ha pour l'habitat individuel après division : rue Cézanne. Il s'agit d'un quartier résidentiel concerné par un assainissement autonome. Des divisions ont été faites sur des terrains de 1000 m<sup>2</sup> pour notamment tenir compte des contraintes liées à l'assainissement autonome.

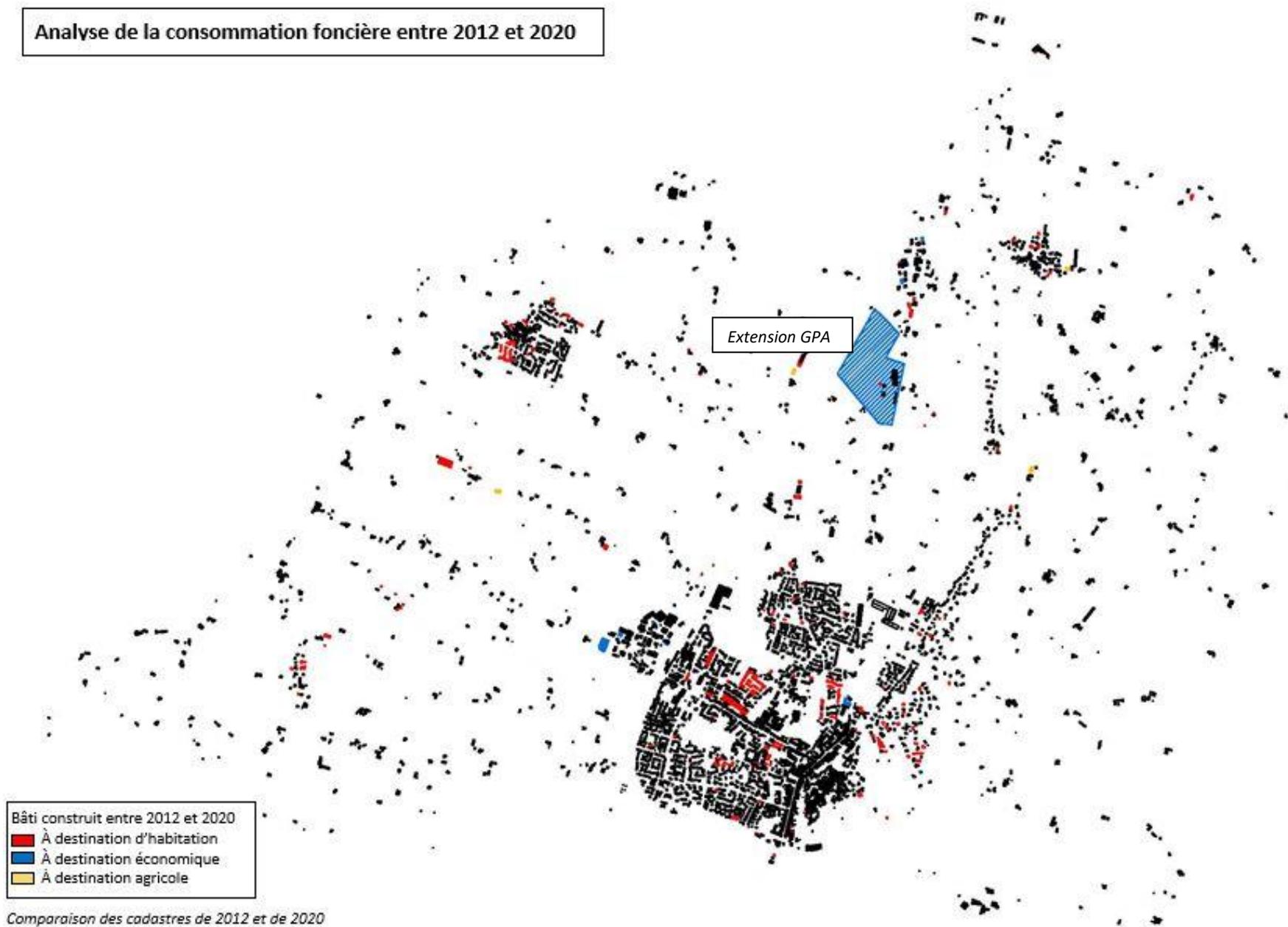
Autre enseignement de cette étude : la construction a été freinée depuis 2012 : le PLU de 2012 indiquait une consommation de 27 ha entre 2000 et 2010, soit 2,7 ha par an. Depuis 2012, la consommation foncière a été de 1,25 ha par an.

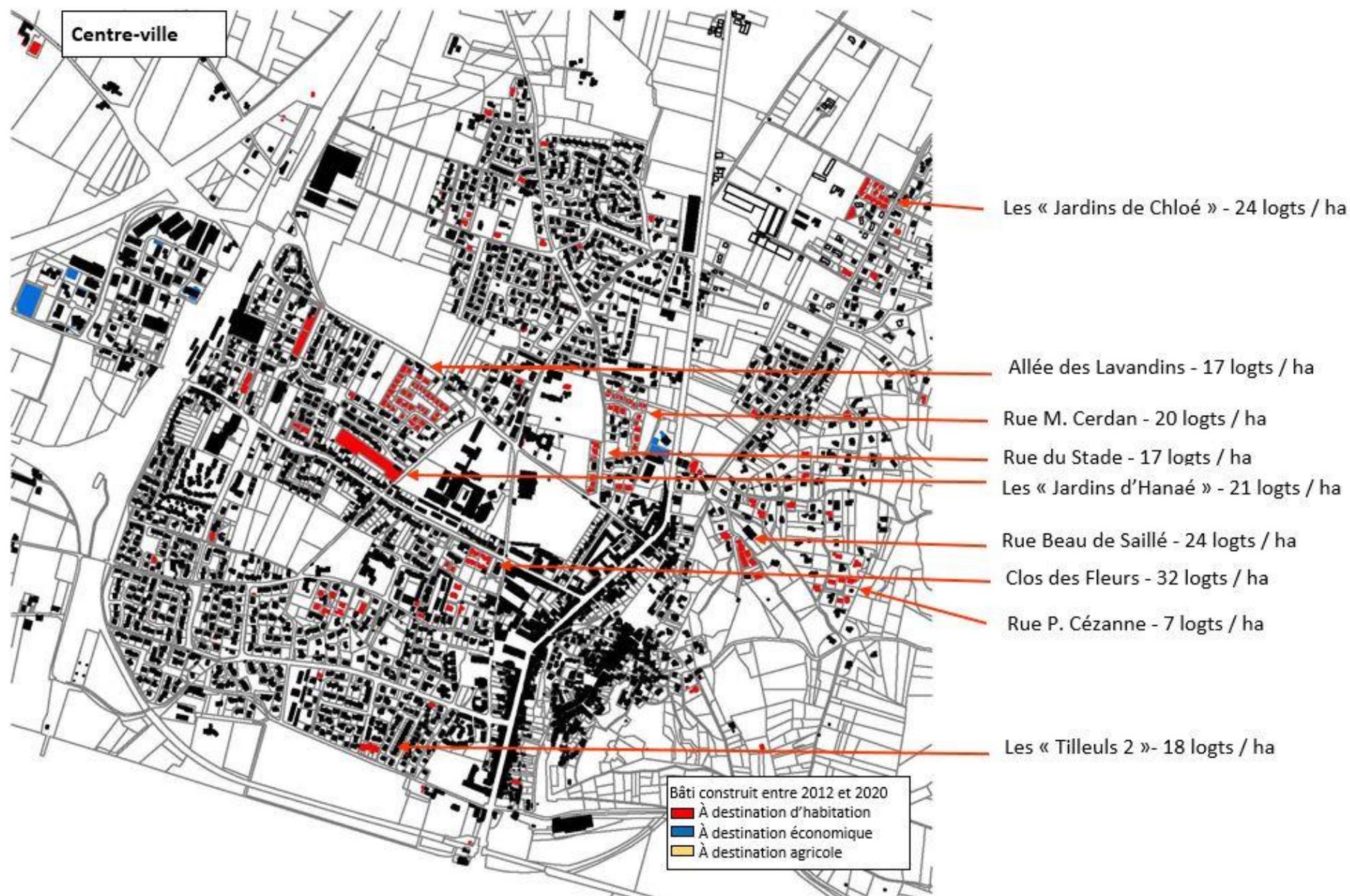
Sur les cartes présentées ci-après (pages suivantes), le bâti en rouge est celui qui a été construit entre 2012 et 2020. On constate, hormis les grandes opérations groupées :

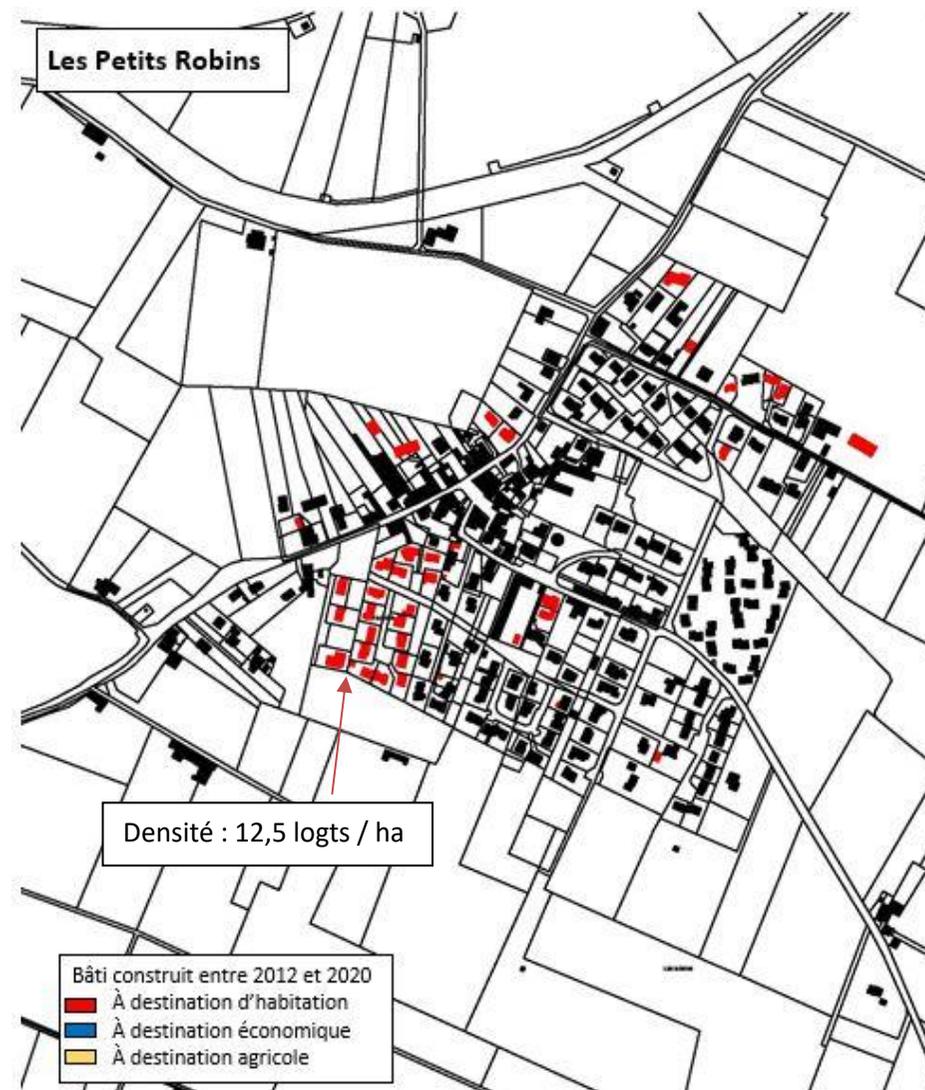
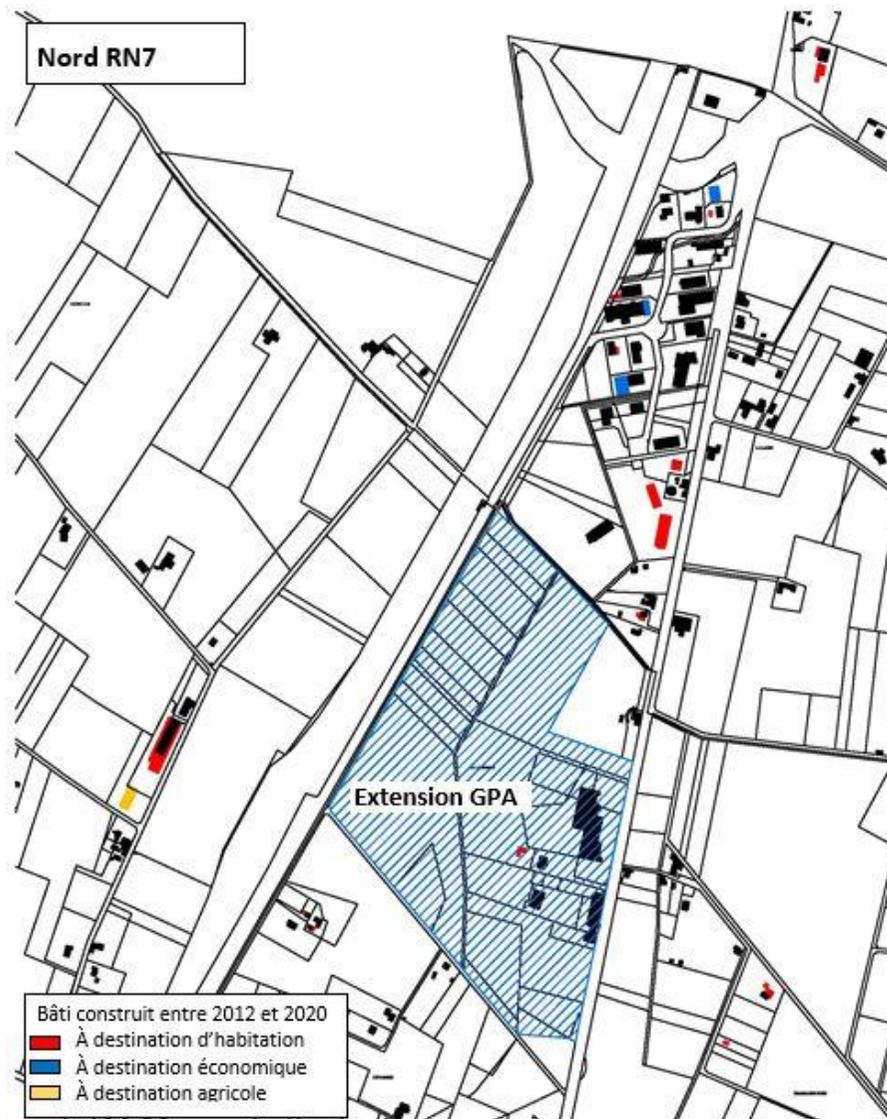
- quelques constructions isolées, bâtis agricoles,
- quelques extensions de bâti existant en zone agricole,
- quelques constructions à vocation d'activités,
- quelques constructions, dont une opération groupée (4 constructions) en assainissement autonome, au lieu-dit Les Buis.

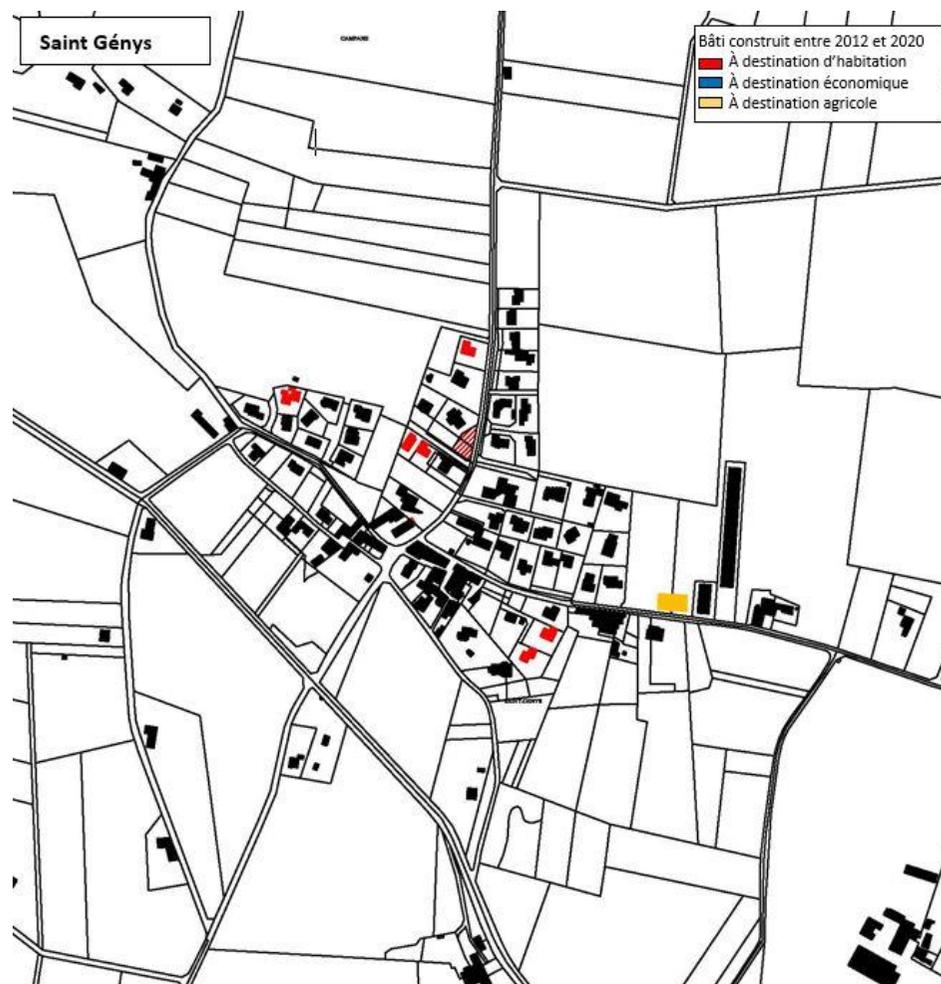


Analyse de la consommation foncière entre 2012 et 2020









## 6- CE QUE DISAIT LE PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH) 2012-2018

Bilan mi PLH 2012- 2018 : Suivi Construction neuve par AN

	Objectifs PLH	REALISES INSEE	Détail REALISES		PLU	PROPOSITION Fin PLH	CONFIRMATION Commune	
	2013/2018 Nouveaux logements par an	2006/2015 Nbrs logts AUTORISES par an (sit@del)	Evol par an logt AUTORISES 2006/2012 INSEE	Evol par an logt AUTORISES 2013/2015 INSEE	Objectifs		Besoin en NOUVEAUX logements par an sur les 10 ans à venir	Besoin en NOUVEAUX Logement par an sur les 10 ans à venir
LIVRON	74	49	54	36	74	74	74	74/an

BILAN mi PLH Suivi Logement Locatif Social ( LLS)

	Objectifs PLH 2013/2018		REALISES	PROPOSITION fin PLH	CONFIRMATION Commune	
	Nombre de Logement Locatif Social par an	Total sur 6 ans	logements Sociaux AUTORISES Prog HLM 2012 à 2016		Besoin en Logement Locatif Social par an sur les 10 ans à venir	Besoin en Logement social par an sur les 10 ans à venir
LIVRON	23	138	0	23	23	23 /an

*Rappel : le nouveau PLH est en cours d'élaboration. Il s'agit là des objectifs initiaux du PLH 2012-2018 et du bilan de mi-parcours.*

**Concernant la densité** : Livron est considérée comme une commune péri-urbaine, avec un objectif de densité de 20 à 35 logements en moyenne par hectare.

**Concernant la croissance démographique** : l'hypothèse initiale du PLH pour les communes de la Confluence était fixée à 1,5% de croissance annuelle. Au bilan de mi-parcours, le taux de croissance constaté était de 0,7%.

## **7- CE QUE DIT LE SCOT EN COURS D'ÉLABORATION**

Le PADD du SCoT a été débattu en décembre 2019.

Il fixe un objectif démographique de 1% par an entre 2015 et 2040, soit l'accueil de plus de 13 000 nouveaux habitants sur l'ensemble du territoire du SCoT (CCVD + CCCPS).

Depuis septembre 2019 le DOO est en cours d'élaboration.

Dans ce cadre, des objectifs en termes de croissance démographique et de création de logements par polarités et par bassins de vie ont déjà été évoqués. Ce ne sont encore que des documents provisoires, non officiels, l'élaboration du DOO ne devant s'achever que fin 2020.

Ils sont néanmoins intéressants à prendre en compte dans la réflexion. Ainsi pour Livron, le DOO en élaboration prévoit :

- > Application d'un taux de 1% dans les communes des bassins de la Confluence.
- > Objectifs de densité résidentielle brute pour les pôles structurant: 30 logements/ha.
- > Besoin en construction neuve dans la Confluence : 2 178, dont 45% dans les tissus bâtis existants.
- > Besoins fonciers en extension du tissu bâti existant en 2040 dans l'ensemble de la Confluence : 39 ha.

## 8- **BILAN ET ENJEUX**

- **Bilan**

La commune compte 4287 logements en 2016.

90% des logements sont des résidences principales.

Le parc est relativement diversifié : 27% de logements collectifs, 30% de logements locatifs.

Le logement locatif aidé représente 10.6% des résidences principales en 2018 (données ADIL 2020). **Plusieurs opérations sont en projet.**

Les petits logements sont sous-représentés, mais leur part a tendance à augmenter.

Logements spécifiques : la commune dispose d'une aire d'accueil des gens du voyage, et de 2 structures pour personnes âgées. Un nouvel établissement pour personnes âgées est en projet. La réhabilitation de l'internat du CFA est également en projet.

Il s'est construit en moyenne 45 logements par an entre 2005 et 2017. Le PLU précédent faisait part d'un dynamisme plus important en termes de construction neuve : 55 logements par an entre 1994 et 2007.

Le point mort est évalué à 58 logements par an.

- **Enjeux**

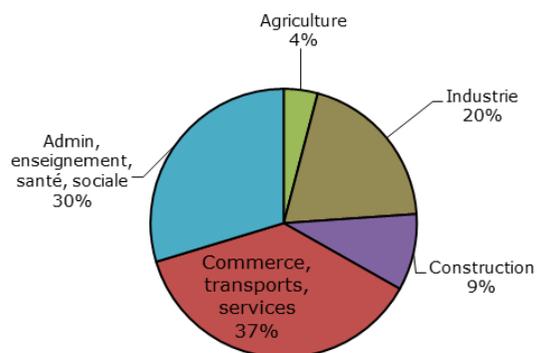
## IV - LES ACTIVITES ECONOMIQUES

Sources : INSEE, Unistatis, Données communales

### 1- L'EMPLOI

Les principaux secteurs d'activités sont le secteur tertiaire (administration, santé, enseignement) et les commerces, transports et services.

**emploi selon le secteur d'activité en 2016**



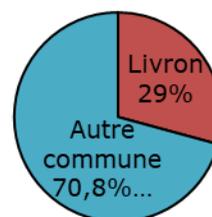
La Commune de Livron-sur-Drôme recensait environ 2500 emplois en 2016 sur son territoire, pour 3780 Livronais ayant un emploi, soit un rapport de 66 %. Cet indicateur de concentration d'emplois indique notamment que de nombreux actifs installés sur la Commune ont leur emploi dans d'autres communes.

En effet, seuls 29% des actifs travaillent dans la commune (ils étaient 50% en 1999). La majeure partie des travailleurs fait donc la navette entre la commune et les pôles d'emploi importants à proximité (Crest, Montélimar et Valence).

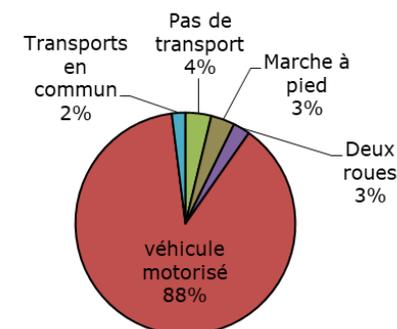
91% des actifs utilisent leur véhicule personnel (voiture ou deux roues) pour se rendre à leur travail.

Les transports en communs ne sont utilisés que par 2% des actifs.

**Lieu de travail des actifs**



**moyen de transport pour se rendre au travail**



## **2- LES ACTIVITÉS**

*Source : rapport de présentation du projet de ZAC de la Confluence - rapport de présentation du PLU de 2012, mis à jour en 2017.*

Sur la Commune de Livron-sur-Drôme, trois pôles économiques concentrent l'essentiel des activités de la Commune :

- Le centre-ville de Livron-sur-Drôme propose aux habitants tous les commerces et services de proximité, remplissant le socle de l'animation de la vie quotidienne.
- Le parc artisanal de Fiancey.
- Le Parc artisanal de la Fauchetière.

Pour faire face à la demande croissante des entreprises de s'implanter sur le territoire et proposer une offre foncière adaptée et de qualité, la CCVD en Biovallée a décidé de promouvoir sur son territoire la création d'un nouveau parc d'activités économiques.

Le PLU de 2012 prévoyait plusieurs zones d'urbanisation future à vocation économiques : AUj, zones fermées et AUai, zones ouvertes.

La révision du PLU est l'occasion de faire un point sur l'opportunité et l'efficacité de ces zones en fonction notamment des aléas et de leur accessibilité.

## 2.1- Les zones d'activités

Deux zones d'activité donc sont implantées sur le territoire de la commune :

- **Le parc artisanal de *Fiancey* à vocation industrielle et artisanale**

Située à 5 km au nord de Livron, cette zone d'une surface de 13 ha est totalement occupée et compte à ce jour 16 entreprises, employant 130 personnes, spécialisées dans le domaine de la construction métallique, de la conception de machines spéciales, de la serrurerie ou encore de la plasturgie...



*Vue aérienne du parc de Fiancey*

- **Le parc artisanal de *La Fauchetière***

D'une superficie de 13 ha cette zone est également entièrement occupée par une trentaine d'entreprises et les services techniques communaux. Elle est en gestion communale. Selon le site internet de la CCVD EN BIOVALLÉE, elle emploie 170 personnes.



*Vue aérienne du parc de la Fauchetière*

**Une extension sera prochainement en activité au Sud de la Fauchetière: le parc d'activité de *la Confluence*, ZAC créée sur 20 ha et gérée par la CCVD EN BIOVALLÉE.**

La procédure de déclaration de projet a été approuvée le 26/03/2019. La ZAC est viabilisée. Depuis, un permis de construire a été accordé sur les parcelles YD 493/492/506/505/504.

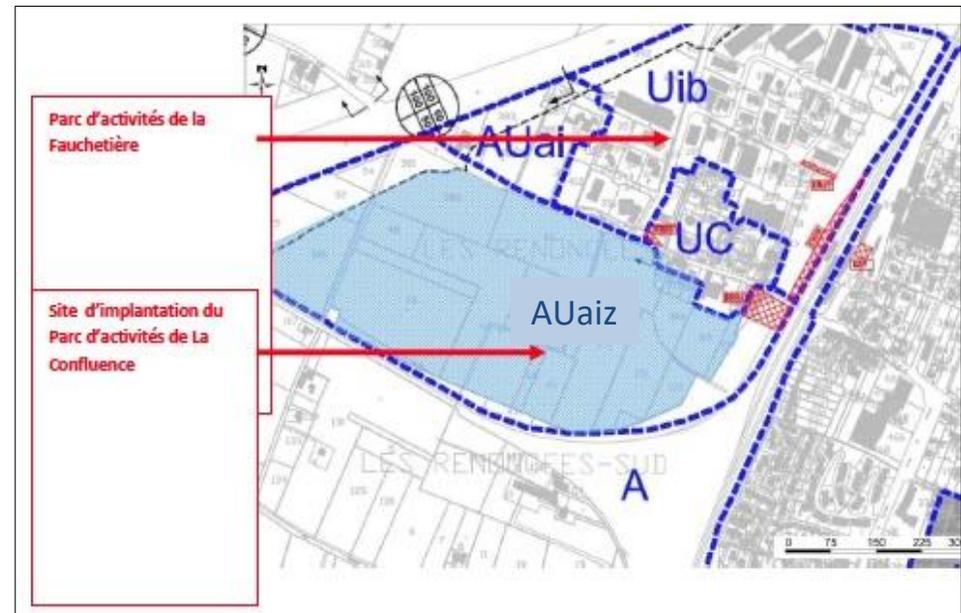
La particularité de ce projet réside notamment dans :

- la volonté de répondre à la demande des acteurs économiques notamment les petites et moyennes entreprises de s’implanter sur le territoire rhodanien en continuité immédiate du Parc d’activités de la Fauchetière,
- la dynamisation de la vie locale et le maintien d’une compétitivité effective,
- le souci de promouvoir le regroupement et la restructuration des activités et équipements économiques (gestion interne, production, exploitation et logistique),
- le souhait de fixer au mieux la population active de la ZAC dans le bassin de vie,
- la redynamisation de l’emploi industriel, artisanal et tertiaire sur le territoire communautaire,
- la recherche d’une implantation d’entreprises la moins pénalisante pour l’environnement,
- la volonté de mettre en avant les principes de développement durable « Biovallée »,
- la réduction de l’impact sur les territoires agricoles, en aménageant un espace déjà contraint par les infrastructures et l’urbanisation, et en protégeant les autres espaces agricoles de la Commune.

Le site a vocation à accueillir des entreprises issues du domaine des éco-activités définies comme « des activités qui produisent des biens et des services destinés à mesurer, prévenir, limiter ou corriger les dommages environnementaux à l’eau, l’air, et le sol et les problèmes relatifs aux déchets, aux bruits et aux écosystèmes, ainsi que les activités qui valorisent les éco-ressources ».

Fin 2017, les lots étaient déjà tous affectés.

La commune enregistre de nombreuses demandes d’implantation sur son territoire. L’offre actuelle ne permet pas de répondre à toutes ces propositions.



## 2-2. Le contexte intercommunal

La CCVD présente au total 8 parcs économiques déjà aménagés représentant 102,36 ha, comprenant au total 78 ha commercialisables et dont 62,3 ha sont déjà commercialisés : Fiancey, Champgrand, les Crozes, le Jardin des artisans, le Petit Pré, Ecosite du Val de Drôme, les Grandes vignes et Confluence.

En dehors de l'Ecosite du Val de Drôme à Eurre, orienté vers les activités en lien avec le développement durable, le Jardin des Artisans et Les Grandes Vignes à Grâne, toutes sont à vocations mixtes.

Actuellement, 134 entreprises sont installées sur les parcs d'activités du territoire, générant plus de 1096 emplois.

Le taux d'occupation actuel des ZAE est aux alentours de 89%. C'est dans ce cadre que le parc de la Confluence implanté à Livron-sur-Drôme a été créé.

Une étude réalisée par la CCVD EN BIOVALLÉE sur l'offre des parcs et les demandes d'implantation fait apparaître que les seuls terrains disponibles sur le territoire de la communauté de communes du Val de Drôme sont sur l'Ecosite du Val de Drôme, à Eurre et sur le parc artisanal des Grandes Vignes à Grâne. Les parcs d'activités de Livron et de Loriol n'ont donc plus aucune disponibilité. Or, les demandes concernent principalement ces deux communes.

Un besoin immédiat est donc identifié pour les plus grandes entreprises et plus généralement pour les acteurs voulant s'implanter dans la vallée du Rhône.

Nom	Commune	Type de parc	Vocation	Surface commercialisables (ha)	Surface commercialisée (ha)	Surfaces disponibles	Taux d'occupation
Ecosite	Eurre	Pôle d'équilibre	Mixité des activités éco en lien avec le projet Biovallée	7,9	3,46	4,44	44%
Jardin des artisans	Eurre	Pôle de proximité	Artisanales	2,04	2,04	-	100%
Les grandes vignes	Grâne	Pôle de proximité	Artisanale	2,57	0,65	1,92	25%
Fiancey	Livron	Pôle d'équilibre	Industrielle et artisanale	11,81	11,26	0,55	95%
Crozes	Loriol	Pôle d'équilibre	Commerciale dédiée aux grandes et moyennes surfaces	7,89	7,89	-	100%
Champgrand	Loriol	Pôle d'équilibre	Industrielle, tertiaire, logistique	30,12	30,12	-	100%
Le petit pré	Puy-Saint-Martin	Quartier d'activités économiques	Artisanales	1,02	1,02	-	100%
Confluence	Livron	Pôle d'équilibre	Industrielles et artisanales	15	6,3	8,70	42%

Source : diagnostic du PLUi CCVD en Biovallée. Citadia, 2020

Dans ce contexte, la CCVD EN BIOVALLÉE a programmé des extensions des parcs d'activités existants ou de nouveaux parcs d'activités pour les prochaines années.

Le développement économique du Val de Drôme en Biovallée est encadré par le schéma directeur des espaces d'activités, élaborés pour la période 2017-2024. Ce dernier a pour objectif de faire du développement économique un axe fort, assurant l'ancrage des entreprises et la création de richesses et d'emplois. Dans ce cadre différents projets de développement sont programmés, pour une superficie totale de 59 ha et regroupés sur 6 sites : Loriol, Livron, Montoisson, Eurre, Puy-Saint-Martin et Saoû.

Nom	Commune	Type	Vocation	Surface (ha)
Champgrand	Loriol	Extension	Tertiaire, industrielle et logistiques	18
Les Crozes	Loriol	Extension	Grandes et moyennes surfaces	8
A définir	Montoisson	Création	Artisanale et tertiaire	3,2
Ecosite	Eurre	Extension	Mixité	7
Le Petit Pré	Puy-saint-Martin	Extension	Artisanale	2,5
Les Foulons	Saou	Requalification /Création	Quartier d'activités économiques	0,4
Drome fruit	Livron	Requalification /Création	Quartier d'activités économiques	1,3
TOTAL				40,4

Source : diagnostic du PLUi CCVD en Biovallée. Citadia, 2020

## 2-3. Le tissu économique communal

Hors des parcs d'activités, la commune dispose sur son territoire de plusieurs entreprises structurantes.

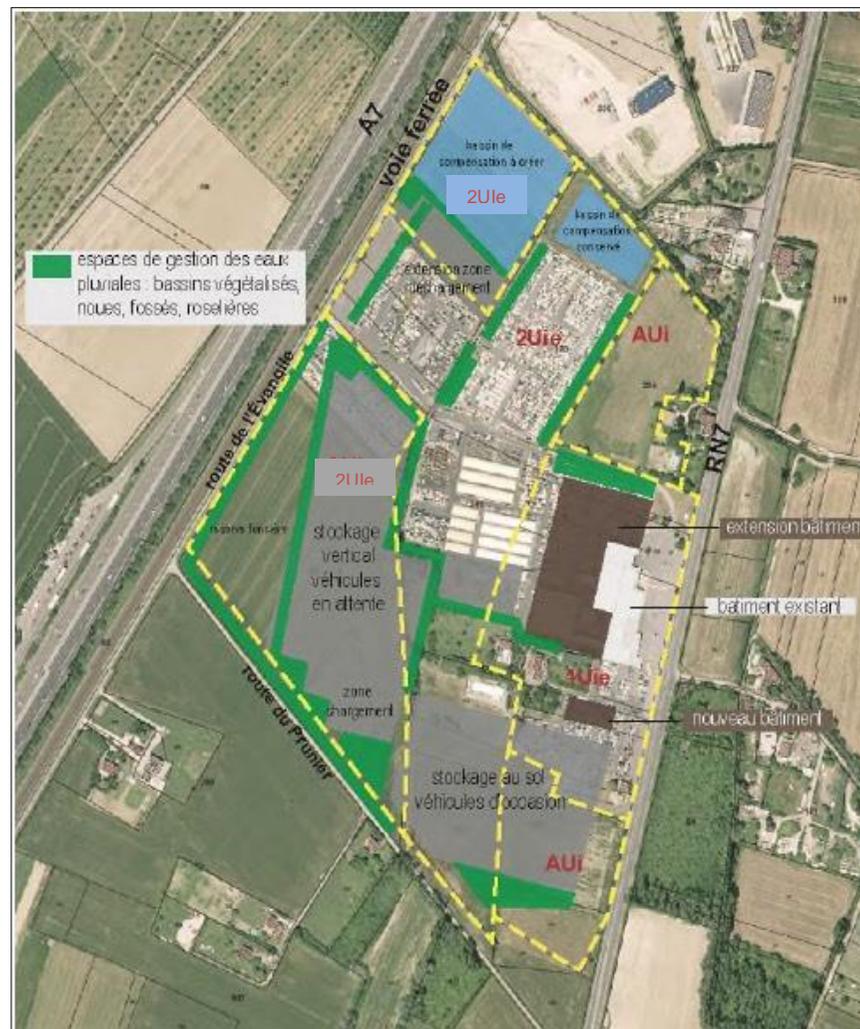
### • Entreprise GPA

Cette entreprise implantée dans les années 1960 le long de la RN7 au sud de Fiancéy est spécialisée dans la valorisation des véhicules accidentés. Elle emploie 120 personnes.

La modification n°2 du PLU, approuvée le 17/10/2016 a permis d'ouvrir à l'urbanisation une partie des zones AUi, converties en zone 2Uie, afin de permettre la réalisation du projet de développement de l'entreprise, implantée sur les secteurs Uie voisins.

L'entreprise GPA occupe aujourd'hui un tènement d'environ 12 ha, situé au Nord du bourg de Livron, entre la RN7 à l'Est et la voie ferrée et l'autoroute A7, à l'Ouest. Le projet de développement nécessitait :

- une augmentation de sa capacité de traitement et de stockage des pièces détachées
- une augmentation de la capacité de stockage des véhicules en attente ou en cours de traitement, de 5000 véhicules : stockage au sol sous ombrières photovoltaïques.
- une augmentation des surfaces de stationnement des véhicules d'occasion remis en vente.
- une augmentation de la surface consacrée aux chargements et déchargements des véhicules sur les poids-lourds.



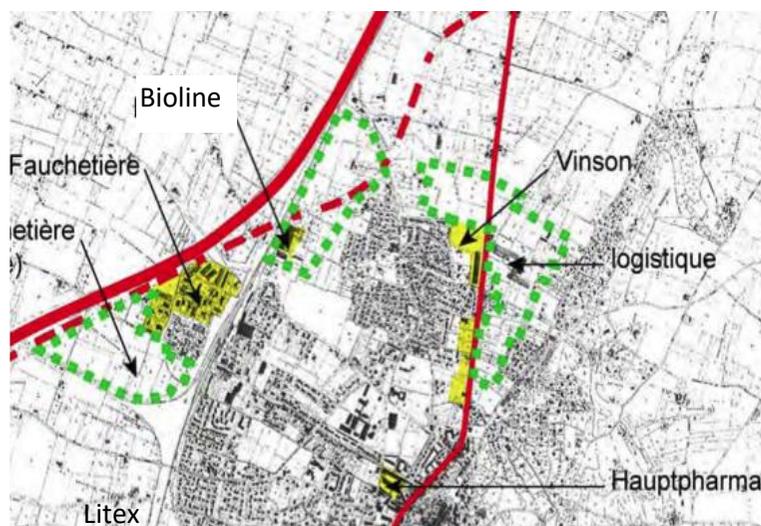
- **Entreprises implantées dans le tissu urbain**

> A l'entrée nord du bourg de part et d'autre de la RN7 :

Deux entreprises importantes sont installées qui marquent de leurs bâtiments imposants l'entrée du bourg et occultent en partie les vues sur le village perché du Haut-Livron (Constructions métalliques Vinson et une entreprise de logistique).

Un peu plus au sud, en rive ouest de la RN7 sont implantés successivement en allant vers le Sud une station-service, un garage automobile, puis l'ancien siège d'une entreprise de transport (Debeaux), qui sera prochainement réinvestit pour de nouvelles activités.

> Une importante entreprise pharmaceutique est implantée en centre-ville (Hauptpharma).



> L'entreprise **LITEX**, implantée au sud-est du bourg, route du Val de Drôme, dans les Moulinages Massebeuf.

> L'entreprise **BIOLINE**, qui produit des solutions de lutte biologique utilisés pour le contrôle des insectes nuisibles dans les cultures, travaille actuellement à un projet d'extension.

## 2-4. Les commerces et services

À l'échelle du SCOT, la commune de Livron n'est pas considérée comme un pôle majeur, mais plutôt comme un pôle relais, à zone de chalandise limitée. Elle est pourtant une commune structurante d'un point de vue démographique mais ne présente cependant pas un niveau de rayonnement satisfaisant au niveau commercial.

On compte 3 177 m<sup>2</sup> de surface de plancher en moyennes et grandes surfaces en 2019, pour plus de 14 000 m<sup>2</sup> à Loriol et plus de 8 000 m<sup>2</sup> à Saulce.

**146 commerces** sont recensés. Ils sont de différents types :

- services aux particuliers : banques, assurances, agences immobilières...
- hygiène, santé, beauté : coiffeurs, optiques, pharmacie...
- équipement de la maison : électroménager, bricolage...
- équipement de la personne : vêtements, bijouterie...
- culture et loisirs : fleur, presse, librairie...
- cafés, hôtels, restaurants.

La commune dispose ainsi d'une offre relativement importante et diversifiée en commerces traditionnels de proximité et services aux particuliers.

Elle compte un commerce de moyenne surface alimentaire (discount).

Les commerces sont concentrés sur plusieurs secteurs de la commune :

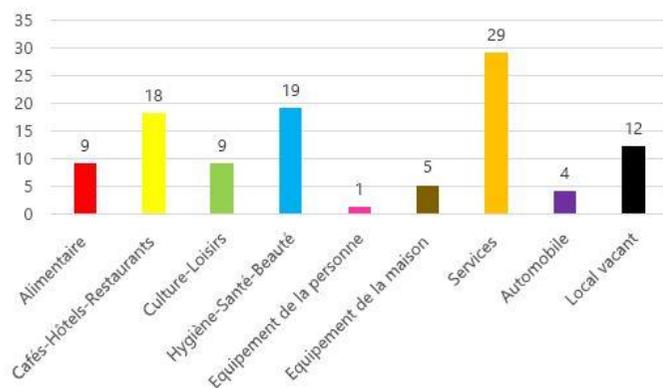
- **une centaine de commerces et services sont établis le long de la RN7**, qui constitue une véritable vitrine ; cependant ces commerces sont étalés de part et d'autre de la voie sur un linéaire de 900 m environ. Cette longueur rend difficile l'usage local des commerces par les piétons exclusivement et la voiture reste souvent nécessaire.

Le Centre-ville marchand concentre près des 3/4 de l'offre commerciale de la ville. Les commerces y sont plus concentrés sur la partie sud que nord.



Linéaires de commerces du centre-ville

#### COMPOSITION DE L'OFFRE COMMERCIALE DU CENTRE-VILLE



Source : LAI, 2019. *Étude Prospective, Programmation urbaine & commerciale*

Le taux de vacance sur le centre-ville s'élève à 11.3%. Ce chiffre s'inscrit dans la moyenne nationale observée (11,9%en2018).

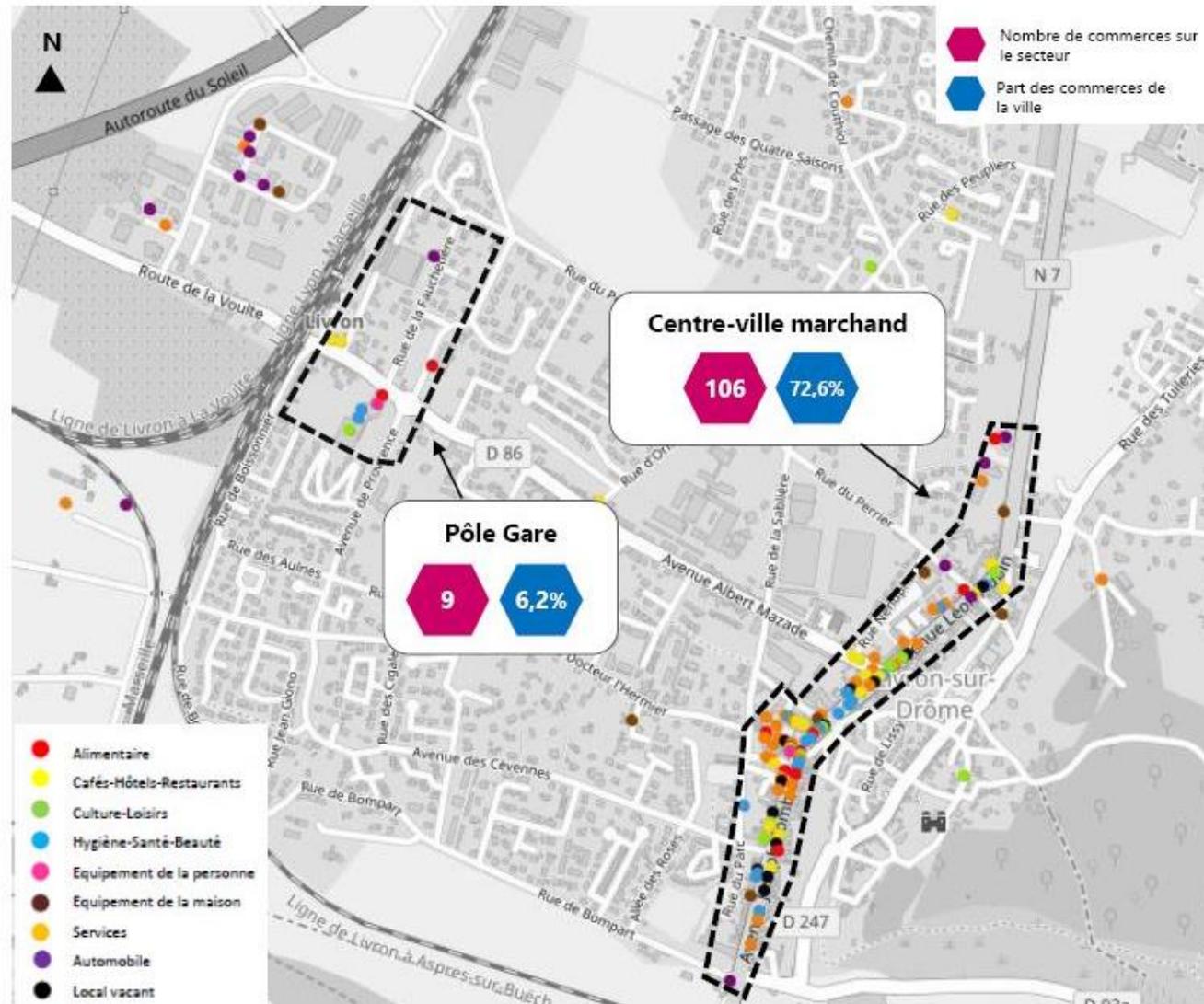
- **à proximité de la gare** : un pôle commercial s'est créé de part et d'autre de la route de la Voulte. Y est notamment implanté le supermarché discount Lidl, ainsi qu'un petit centre commercial regroupant 7 commerces (Pharmacie / boulangerie / tabac...)

Selon l'étude réalisée par LAI en 2019 (« *Diagnostic & feuille de route pour le centre-ville* »), 21,2% de l'offre commerciale de la ville sont situés en dehors des deux principaux pôles identifiés (1 commerce sur 5). Un taux relativement élevé qui souligne de fait l'enjeu de concentration de l'offre au sein de ces secteurs structurants.

->Voir plan de localisation page suivante.

- **en entrée nord de la Ville** (bord RN7) : station-service / boulangerie / atelier montage de pneus / centre de contrôle technique / garage automobile...

# La spatialisation de l'offre commerciale à l'échelle de la ville



Spatialisation des commerces. Source : LAI, 2019. Étude Prospective, Programmation urbaine & commerciale

## 2-5. Les projets

À développer ?

Les élus ont défini deux priorités :

- **La requalification du centre (places Vignaux / Madeleine).**

La commune réalise une étude globale de circulation et d'aménagement pour recentrer le cœur de ville vers l'Office de tourisme.

Elle porte sur un périmètre allant de l'avenue Albert Mazade à l'avenue des Cévennes, en intégrant la place de la Madeleine, afin d'apporter de l'épaisseur au centre. Une réflexion sur le stationnement et les liaisons douces est intégrée à cette étude.

La préoccupation du maintien des commerces dans le centre était déjà dans le PLU, qui prévoit dans sa zone UAC une protection des commerces, avec interdiction de changement de destination.

La CCVD en Biovallée a mis au point un Document d'Aménagement Commercial en 2014. Cette étude a permis de réfléchir sur le devenir des centres urbains, et d'alerter sur la tendance à la périphérisation des commerces. Les priorités stratégiques suivantes ont donc été définies :

- Relancer la dynamique commerciale des centralités de Livron et Loriol en évitant la périphérisation des activités et en engageant une politique volontariste destinée à produire du bâti commercial en cœur de ville adaptée aux besoins du commerce de demain.
- privilégier l'implantation sur le parc des Crozes d'activités dont les surfaces de vente seraient incompatibles avec une implantation en cœur de ville à Loriol ou à Livron.

**Principe N°4 :**  
Doter Livron d'un cœur de ville lisible pour affirmer une réelle identité

- ① Densifier l'offre commerciale en structurant une polarité commerciale.
- ② Réaménager la place Jean Jaurès.
- ③ Repositionner la place de Sibourg comme polarité principale compte tenu des enseignes déjà présente.



Périmètre d'intervention prioritaire



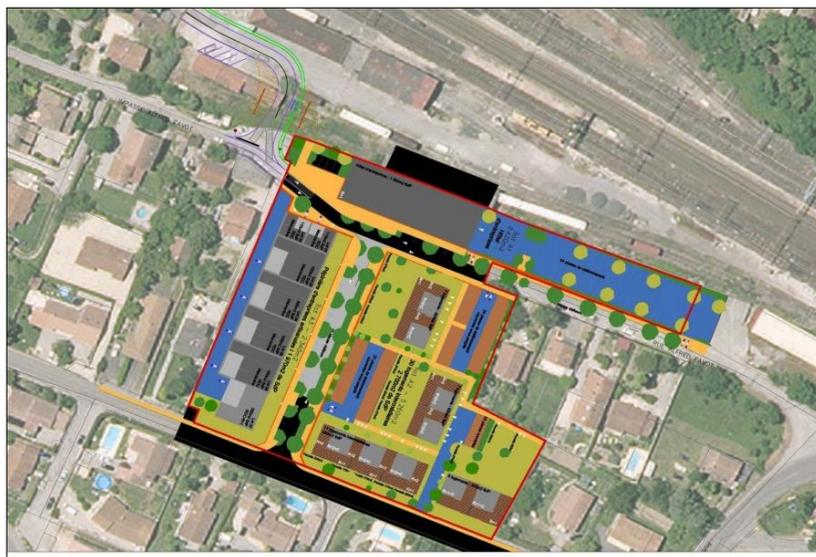
- **Le développement du secteur de la gare**

Ce secteur doit constituer un 2<sup>e</sup> pôle, avec notamment le développement d'une mixité fonctionnelle : activités et habitat.

Sur l'emprise de l'ancienne coopérative "Drôme Fruit" en faillite puis rachetée par la CCVD en Biovallée, 30% des bâtiments seront conservés et réhabilités. Le projet, non définitif, se répartit de cette façon :

- 30 logements neufs, sur 2700 m<sup>2</sup>, dont 31% de logements sociaux
- de l'artisanat, sur 2000 m<sup>2</sup>
- du tertiaire, sur 1300 m<sup>2</sup>.

Il s'agit d'un secteur à enjeux, bien situé. La réflexion sur l'aménagement du quartier de la gare y sera associée, avec notamment un projet de parking, et d'une liaison douce entre ce nouvel espace de stationnement et le nouvel espace économique. Une voie de désenclavement de la gare est à l'étude (le plan d'aménagement en fait état avec visualisation du tracé...)



Plan d'aménagement du projet de reconversion du site Drôme Fruit par la CCVD

## 2.6- Le tourisme

La commune de Livron-sur-Drôme bénéficie d'atouts remarquables : le château, le vieux village... et d'une situation géographique privilégiée, porte d'entrée de la Biovallée®.

Par ailleurs, plusieurs structures de loisirs et de promenades sont disponibles sur le territoire communal (cf. chapitre VII - : *Transports et déplacements*) et sont sources de nouveaux visiteurs :

- le circuit des canaux Livronnais
- la randonnée de la crête de Brézème
- la randonnée de l'île de Prentegarde
- la randonnée de la confluence Drôme – Rhône.
- Les circuits VTT de Livron au Petits Robins, le Tour du Mont Rôti, la tour du Diable.
- la ViaRhôna
- la véloroute "VéloDrôme"
- le projet d'itinéraire de grande randonnée : "Sur les pas des Huguenots".

Malgré ces attraits, la commune dispose d'un nombre très limité de structures d'accueil.

Au total, elle compte un hôtel et deux gîtes, ainsi qu'un accueil à la ferme d'autruches (roulottes et camping-cars). **À jour ?**

On assiste néanmoins depuis quelques années à un développement important de l'offre de locations de particuliers du type *Airbnb*.

## 2.7- Les carrières

Les carrières sont situées aux Petits Robins, en bord du Rhône.

Les parcelles 1, 2, 3, 4 et 5 ont été restituées en 2019 à la Commune.

Une procédure de mise en compatibilité pour l'extension du périmètre carrière a été initiée par la commune en vue d'un projet d'espace de loisirs. Elle est à ce jour suspendue, dans l'attente d'une inscription au niveau du SCOT.

**Mettre à jour et compléter**

### 3- LA CONSTRUCTION DE LOCAUX D'ACTIVITÉS

Source : SITADEL, données communales

Entre 2005 et 2017, il s'est construit 22 500 m<sup>2</sup> de locaux d'activité à Livron, soit 1700 m<sup>2</sup> par an.

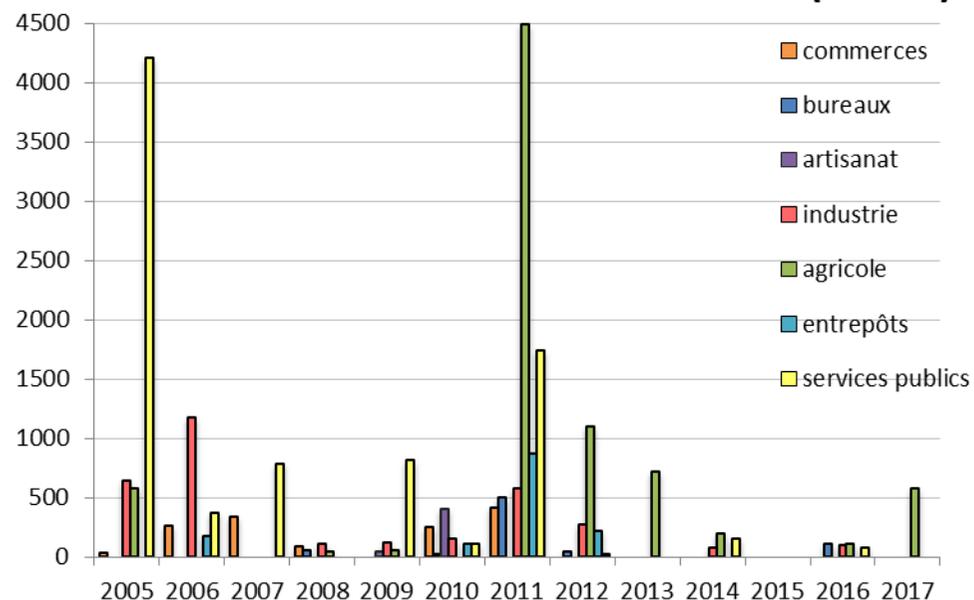
Ces chiffres dissimulent néanmoins une grande disparité selon les années.

Deux pics de construction principaux: 1 salle culturelle (rue de Couthiol) en 2005 et des locaux agricoles (centre équestre) en 2011.

On constate très peu de construction de bureaux et d'artisanat.

Enfin, sur les 13 années étudiées, seuls 1300 m<sup>2</sup> cumulés de commerces ont été construits, d'où notamment le projet de requalification du secteur de la gare et du centre-ville.

### constructions de locaux d'activités (en m<sup>2</sup>)



## 4- **BILAN ET ENJEUX**

- **Bilan**

30% des actifs ayant un emploi travaillent dans la commune. Ils étaient 50% en 1999.

Les secteurs d'activité les plus représentés (outre l'administration) sur la commune sont les commerces et transport et l'industrie.

À l'échelle de la Vallée de la Drôme, deux grands bassins d'emplois : Crest et le pôle de Loriol/Livron).

Pôle d'emplois intermédiaire entre Valence et Montélimar sur un axe nord-sud et entre Privas et Crest sur un axe est-ouest.

Deux parcs d'activités économiques présents sur la commune (Fiancey et La Fauchetière) mais aujourd'hui saturés. Plusieurs projets d'initiative communale ou intercommunale (dont la ZA de la Confluence).

Un tissu de petites entreprises et aussi 5 grandes entreprises réparties sur le territoire communal et employant environ 660 personnes.

Une offre commerciale à dominante servicielle caractérisée par une dynamique vieillissante et une perte d'attractivité, notamment en entrées de ville. L'offre de restauration, vectrice de convivialité, apparaît également trop peu diversifiée et qualitative pour assurer un réel effet levier.

Une offre alimentaire en relative adéquation avec les besoins locaux qui dispose de potentiels de valorisation des filières courtes, notamment par l'intermédiaire du marché.

Un taux de vacance commercial moyen qui interroge tout de même sur les potentiels de reprise des cellules commerciales actuellement inoccupées

(petites surfaces, localisation et accessibilité, contexte et dynamique, discours auprès des investisseurs, etc.)

L'offre d'hébergement touristique est limitée.

- **Enjeux**

## V - LES EQUIPEMENTS

---

## 1- ÉDUCATION

### • Petite enfance

Diverses structures gérées par la CCVD sont présentes sur la commune :

- 2 micro-crèches ("l'île aux papillons" et "l'île aux fleurs") et un lieu multi-accueil ("les petits galets"),
- une crèche familiale.
- Une structure privée depuis 2019 (Maison d'Assistance Maternelle)

La maison Pignal est en cours de requalification afin d'en faire un centre de l'enfance : les locaux seront mis à disposition par la CCVD.

### • Écoles primaires

La commune dispose de 2 écoles maternelles et de 4 écoles élémentaires, réparties sur l'ensemble du territoire : centre bourg, Saint Genys, Petits Robins.

Par ailleurs, le groupe scolaire privé Anne cartier est implanté sur la commune.

Les effectifs dans les écoles publiques ont été relativement stables ces dernières années :

	Nombre de classes en Maternelle	Nombre de classes en Élémentaire	Nombre total d'élèves
2012-2013	13	25	873
2013-2014	13	25	870
2014-2015	12	26	857
2015-2016	12	25	875
2019-2020	8	27	832

Chaque groupe scolaire dispose d'une cantine (service de restauration scolaire)

L'accueil périscolaire est également rattaché à chaque groupe scolaire.

Les évolutions démographiques projetées à l'issue du présent PLU nécessitent d'engager une réflexion sur les nouveaux besoins en termes de structures d'accueil à moyen terme.

### • Établissements secondaires

Au niveau du collège public, les élèves de la partie Sud du territoire sont dirigés à Loriol et ceux du Nord à La Voulte. Pour le lycée, les élèves sont majoritairement dirigés à Valence.

Le groupe scolaire privé Anne cartier propose également les classes de collège (cinq classes de chaque niveau en 2019).

### • Formation

La commune accueille par ailleurs deux CFA :

- Le CFA BATIPOLE dans les secteurs du bâtiment et des travaux publics,
- Le CFA Lucien RAVIT dans les secteurs de l'alimentation, l'hôtellerie restauration, la maintenance automobile, les soins à la personne.

L'internat du CFA a fermé. Aucune solution pour sa réouverture n'a pour l'instant été validée, mais plusieurs hypothèses sont portées à l'étude, notamment la création de petits logements qui pourraient être attribués aux élèves durant l'année scolaire et aux travailleurs agricoles saisonniers l'été.

## 2- CULTURE ET LOISIRS

La Commune dispose actuellement notamment :

- d'une médiathèque située à l'arrière de la RN7, place de la Madeleine,
- de la « Maison Couthiol » dédiée à la culture,
- le centre de l'enfance : école de musique intercommunale,
- d'une salle socio-culturelle dans le bourg,
- d'un espace culturel dans l'enceinte de la mairie.



*La Mairie*



*la Médiathèque*

## 3- SPORTS

La commune dispose :

- de 2 gymnases, 4 stades, skate-park, tennis, bicross
- d'une piscine d'été
- des terrains de pétanques
- d'un terrain "agility" (dans la plaine agricole, à l'ouest)
- de sentiers pédestres
- de pistes cyclables...



*Gymnase Claude Bon*



*Piscine d'été*

#### 4- MÉDICAL ET SOCIAL

La commune compte plusieurs médecins généralistes, un centre d'imagerie médicale, un laboratoire d'analyses médicales ainsi que plusieurs professionnels de santé: kinésithérapeute, ostéopathes, orthophoniste, infirmiers, maison de santé Paul Goyard...

Trois pharmacies sont implantées dans la commune.

Enfin, un centre communal d'action social (CCAS) est rattaché à la mairie.

LOCALISATION DES PROFESSIONS MEDICALES SUR LA VILLE DE LIVRON SUR DROME



DONNEES CARTO SANTE – ARS 2018

Source : LAI, 2019. Diagnostic & feuille de route pour le centre-ville

#### 5- PARCS ET ESPACES PUBLICS

La commune dispose de plusieurs parcs aménagés dans le centre-ville :

- Parc Pignal : situé devant la maison Pignal à proximité immédiate de l'École Daudet ;
- Parc A. Grangeon : à l'ouest de l'Hôtel de ville ;
- Parc Le Bosquet : situé à l'entrée sud de Livron, à proximité de la Drôme.



Parc Grangeon

D'une manière générale ces espaces publics sont peu signalés et pourraient être mieux mis en valeur.

Hormis les parcs, le faible niveau de végétalisation et le caractère limité du mobilier urbain dans les espaces publics (places, boulo-drome) ne permettent pas la formation d'une ambiance conviviale, et ce malgré d'importants potentiels de connexion entre les différents espaces.

Dans les hameaux, on recense :

- Aux Petits Robins, un parc boisé est situé au cœur du hameau.
- À Saint-Genys, un espace commun existe en continuité des équipements sportifs situés à proximité de l'école.

## LOCALISATION DES ESPACES PUBLICS STRUCTURANTS



Localisation des espaces publics. Cyclades - 2020

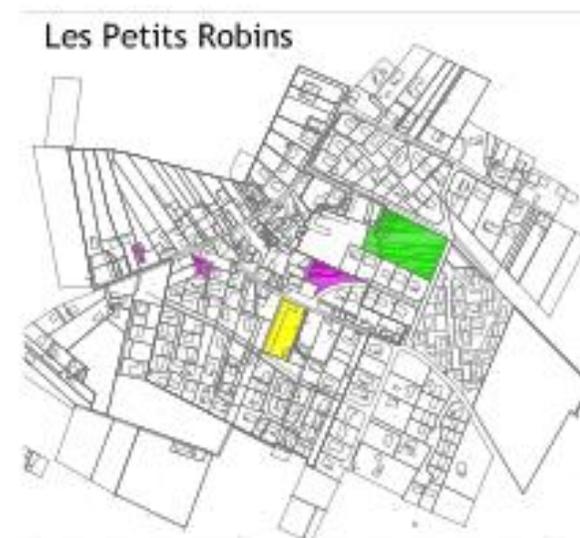
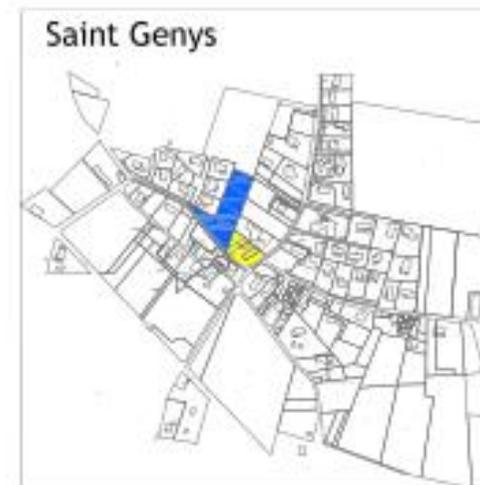
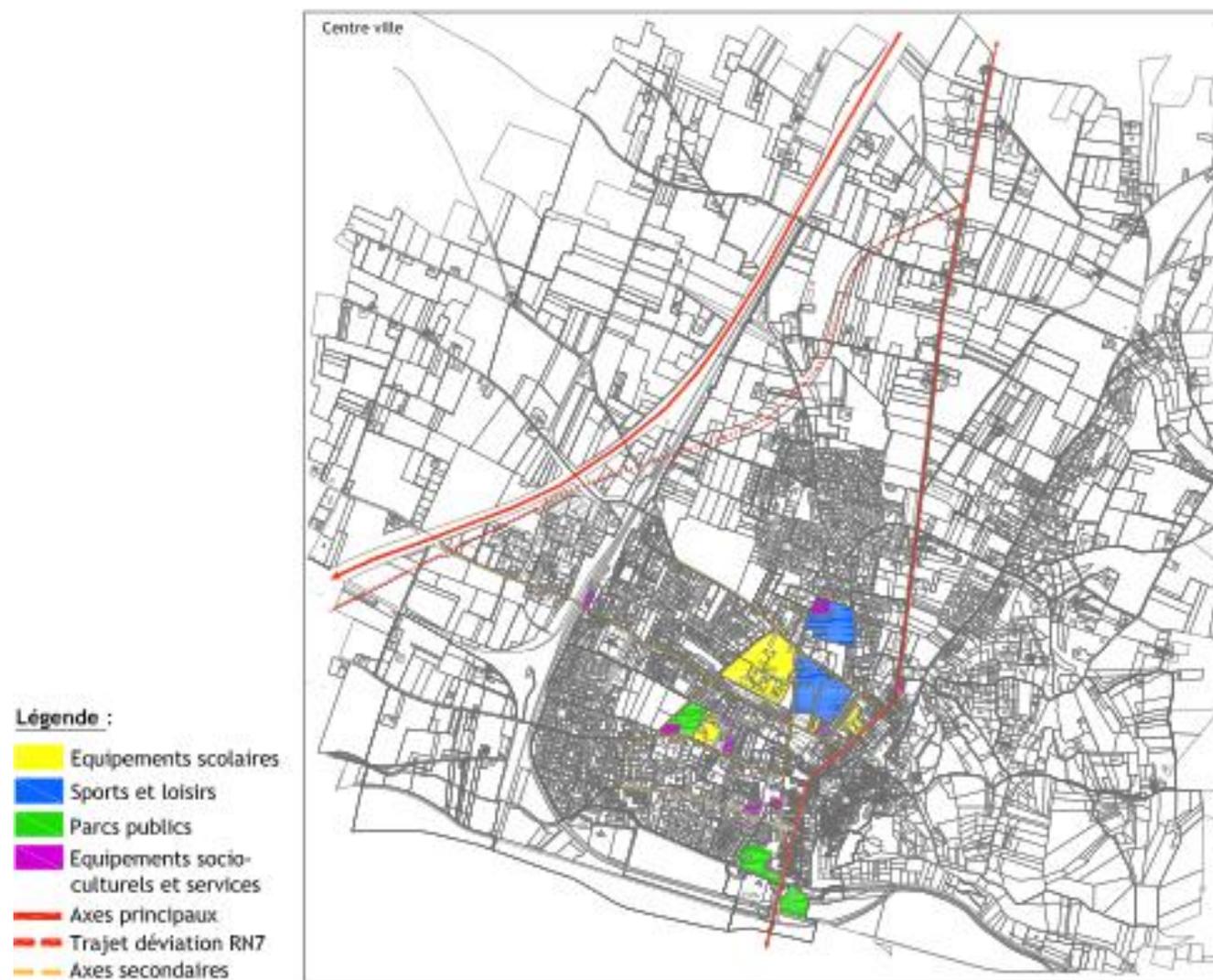
## 6- SPATIALISATION DES ÉQUIPEMENTS NON-MARCHANDS

Source : LAI, 2019. Diagnostic & feuille de route pour le centre-ville

Le centre-ville de Livron-sur-Drôme présente une offre de services et d'équipements publics particulièrement développée :

- Au nord du centre-ville, on retrouve de nombreux établissements dédiés à l'éducation et à l'enseignement (écoles, collège, pôle CFA). Ces derniers assurent une offre de formation très élargie à destination des publics jeunes (enfants, adolescents, jeunes adultes).
- Le sud de la ville regroupe quant à elle les principaux services administratifs (mairie, office de tourisme).
- À noter également, la présence de nombreux équipements à vocation culturelle et sportive sur l'ensemble du centre-ville (médiathèque, terrains de sport, gymnase, piscine, etc.).
- Quelques équipements sont également implantés dans les hameaux de Saint Génys et des Petits Robins.

## LOCALISATION DES EQUIPEMENTS



## **7- BILAN ET ENJEUX**

- **Bilan**

> Une importante concentration des professionnels de santé au sein du centre-ville mais une offre de soins à conforter pour répondre au double enjeu de vieillissement démographique et d'accueil de nouveaux publics résidents

> Une offre en équipements et services non-marchands particulièrement développée à valoriser davantage comme levier de désirabilité du centre-ville de demain (pratiques sportives et ludiques)

- **Enjeux**

> Une réflexion à avoir sur les équipements scolaires.

> Une forte représentation des publics de plus de 60 ans et de moins de 30 ans qui traduit une dynamique de renouvellement démographique nécessitant le maintien et renforcement des services et professions médicales.

> Un travail à mener sur la valorisation et la visibilité des espaces publics.

## **VI - LES RESEAUX**

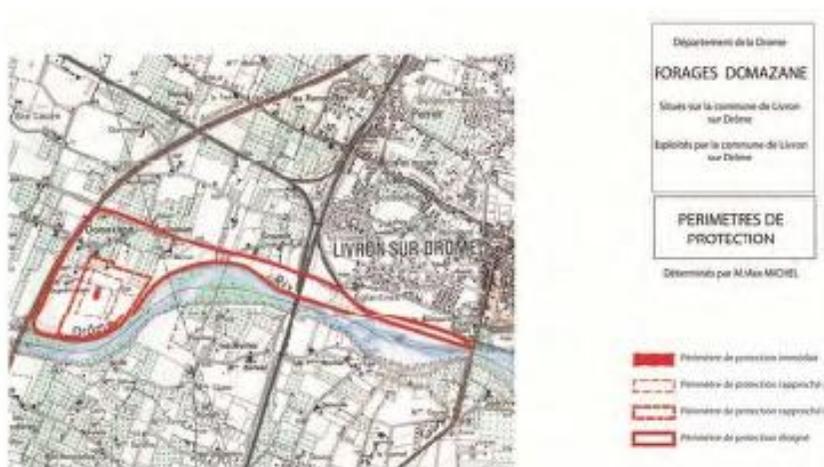
---

## 1- LE RÉSEAU D'EAU POTABLE

La distribution de l'eau potable est gérée par la SAUR (Montélimar).

La commune de Livron-sur-Drôme est alimentée par 2 sites de captage :

- **Domazane** : Le volume annuel prélevé en 2016 est de 496 145 m<sup>3</sup>. Une servitude AS1 de protection de captage a été instaurée le 17/05/2011 par arrêté préfectoral.



Forage de Domazane.

- **Couthiol** : captage de secours dont le régime administratif n'est pas encore officialisé. Le volume annuel prélevé en 2016 est de 17 570 m<sup>3</sup>.

Une étude a été lancée en vue de définir les périmètres. Elle est en cours. En août 2016, le contrôle sanitaire, réalisé par le Ministère chargé de la Santé, a montré que c'était une eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés : bactériologique et physico-chimique.

Le PLU doit s'attacher à vérifier l'adéquation entre le besoin de la population et la disponibilité de la ressource en eau potable tant en quantité qu'en qualité, à préserver l'intégrité physique et la qualité des ressources souterraines identifiées par l'agence de l'eau comme Zones d'Intérêt Actuel et Zones d'Intérêt Futur et à prendre en compte les périmètres de protection des captages.



Captage de Couthiol. Source : PLU en cours

## 2- LES EAUX USÉES

### • Assainissement collectif

L'assainissement des eaux usées est géré par la SAUR.

La commune dispose d'une station d'épuration rénovée en 2008, calibrée pour 15 000 équivalents habitants théoriques. Elle a été dotée d'un dispositif innovant de séchage des boues (dans une serre solaire) permettant de réduire leur volume (et les odeurs) et de faciliter leur utilisation agricole dans le cadre du plan d'épandage suivi par la Chambre d'agriculture.

Cette station d'épuration est située au lieu-dit Saint Antoine. Elle dessert :

- l'ensemble du bourg, jusqu'au Haut Livron et aux zones d'activités de la Fauchetière et de la Confluence,
- le coteau urbanisé (secteur de Rif de Vert),
- la zone d'activités de Fiancey et le hameau de St Genys,
- le hameau des Petits Robins.

Le zonage d'assainissement a été approuvé lors de l'élaboration du PLU en 2012. Le SGA fait l'objet d'une révision dans le cadre de la révision en cours du PLU.

### • Assainissement non collectif

La carte d'aptitude des sols montre que la plupart du territoire communal présente des sols aptes à recevoir un assainissement (avec ou sans conditions) ; seuls les secteurs pentus (secteur Brézème et coteaux boisés) présentent des sols inaptes ou plutôt défavorables.

Un SPANC (Service Public de l'Assainissement Non Collectif) a été mis en place début 2009. Il est géré en régie.

## 3- LA DÉFENSE INCENDIE

Le réseau est celui de l'adduction d'eau potable.

À compléter : nombre de poteaux incendie, état des bornes, couverture du territoire...

En attente de réponses.

## 4- LES EAUX PLUVALES

À développer

## 5- LES DÉCHETS

La gestion des déchets est prise en charge par la CCVD en Biovallée.

La collecte des ordures ménagères se fait tous les jours de la semaine à Livron-sur-Drôme, sauf les samedis et dimanches.

Concernant le tri sélectif, la collecte se fait aux 19 "points propres" situés sur la commune, comprenant trois colonnes de tri ou conteneurs semi-enterrés. Il existe également un conteneur de collecte des textiles, situé au niveau de la déchetterie.

Par ailleurs, une déchetterie intercommunale est implantée à Livron-sur-Drôme (Champagnat).

Un permis de construire est en cours d'instruction pour une nouvelle déchetterie intercommunale, qui sera implantée au sud de la STEP (zone Uld du PLU de 2012).

Enfin, afin d'encourager le tri, la communauté de communes :

- s'engage au côté du SYTRAD, dans la promotion du compostage individuel. Les composteurs sont disponibles au siège de la communauté de communes.
- Met gratuitement à disposition des habitants de la CCVD EN BIOVALLÉE un broyat de déchets verts
- Distribue des kits de tri.

## 6- BILAN ET ENJEUX

### • Bilan

- > Le schéma général d'assainissement (SGA) est en cours de révision.
- > Le schéma directeur pluvial est en cours d'élaboration.
- > Une alimentation en eau potable suffisante, une eau de bonne qualité.
- > Un réseau d'irrigation essentiel au maintien de l'activité agricole.

### • Enjeux

#### > Couthiol ?

> L'ouverture à l'urbanisation du quartier Saint-Blaise dépendra de l'étude hydraulique en cours de réalisation.

> Mettre en adéquation capacité de desserte par le réseau collectif d'assainissement, aptitude des sols à l'assainissement autonome et développement urbain/densification.

## VII - LES TRANSPORTS ET DEPLACEMENTS

---

La commune de Livron-sur-Drôme bénéficie d'un emplacement unique et stratégique au carrefour des axes routiers et ferroviaires nord-sud et est-ouest. La future déviation de la RN7 vient en outre renforcer ce positionnement, en facilitant l'accès aux 2 échangeurs autoroutiers proches (Loriol et Valence-Nord).

La commune de Livron se situe dans 3 systèmes de déplacements complémentaires et imbriqués : la commune, l'unité urbaine, la zone d'emploi. On peut y ajouter un quatrième qui correspond au trafic de transit qui emprunte l'A7 ou la RN7.

À l'échelle communale, les déplacements ont lieu principalement des zones d'habitat vers les zones d'activités et le centre-ville où se trouvent les commerces.

À l'échelle de l'unité urbaine, dont Livron constitue une des deux villes-centres avec Loriol, les pôles générateurs de déplacements sont les migrations des zones d'habitat des quatre communes de l'unité vers les zones d'activités de Livron, ainsi que probablement des Livronnais vers les zones d'activités de Loriol et vers le supermarché de l'unité urbaine, installée à l'entrée de Loriol, du côté de Livron.

À l'échelle de la zone d'emploi, Livron appartient à la zone d'emploi « Drôme Ardèche Centre ». De nombreux actifs de la commune vont donc travailler vers Valence, générant des déplacements pour la plupart en voiture : plus de 90% des actifs se rendent sur leur lieu de travail en voiture ou deux roues.

## **1- LES INFRASTRUCTURES FERROVIAIRES**

Une gare est en service à Livron. Deux lignes TER la desservent :

- Valence - Die – Gap.
- Valence - Avignon : 6 fois par jour en semaine

Par ailleurs, la commune est à proximité de la LGV "Vallée du Rhône" (Paris-Lyon-Marseille), dont la gare la plus proche est à Alixan (Valence TGV, à 30 minutes).

## **2- LES TRANSPORTS EN COMMUN**

La commune de Livron n'étant incluse dans aucun périmètre de Transports Urbains, l'autorité organisatrice des transports est le Conseil Départemental.

Elle est desservie par deux lignes régulières de cars :

- Valence - Livron - Montélimar (n° 30) : 2 arrêts sur la commune.
- Portes-les-Valence – Livron – Crest (n°26) : 6 arrêts sur la commune.

Par ailleurs, le transport scolaire est organisé par le Conseil départemental.

### **3- LES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES**

Le taux de motorisation des ménages livronnais s'élève à 90,5% au recensement de 2016. 45,3% de ces ménages disposent d'au moins 2 véhicules. Une très grande part des déplacements professionnels se font en voiture (88%)

#### **3.1. Structuration du réseau**

Située dans l'axe rhodanien, la commune bénéficie d'une desserte routière importante. Elle est structurée par de nombreux systèmes viaires, d'échelle et d'importances différentes.

Le territoire est concerné par deux axes routiers nationaux Nord – Sud :

- L'autoroute A7. Deux échangeurs (Loriol et Valence Sud) se situent à moins de 15 km de la commune,
- La nationale 7, classée à grande circulation.

Les routes départementales 86, 247, 93 et 93a relient Livron à Etoile, Allex et la Voulte.

La RD 215 relie la RN7 au niveau de Fiancey à la route de La Voulte : elle traverse les Petits Robins.

En plus des axes d'importance nationale ou départementale, le territoire communal est quadrillé par un réseau de voiries communales.

L'autoroute et les voies ferrées génèrent des coupures entre les parties est et ouest du territoire : les ouvrages de franchissement de ces axes constituent donc des goulots d'étranglement difficiles à élargir ou à multiplier.

Le passage de la route de la Voulte sous la voie ferrée pour arriver au centre bourg constitue l'étranglement le plus problématique en raison du trafic de cet axe et en perspective de la mise en œuvre de la déviation.

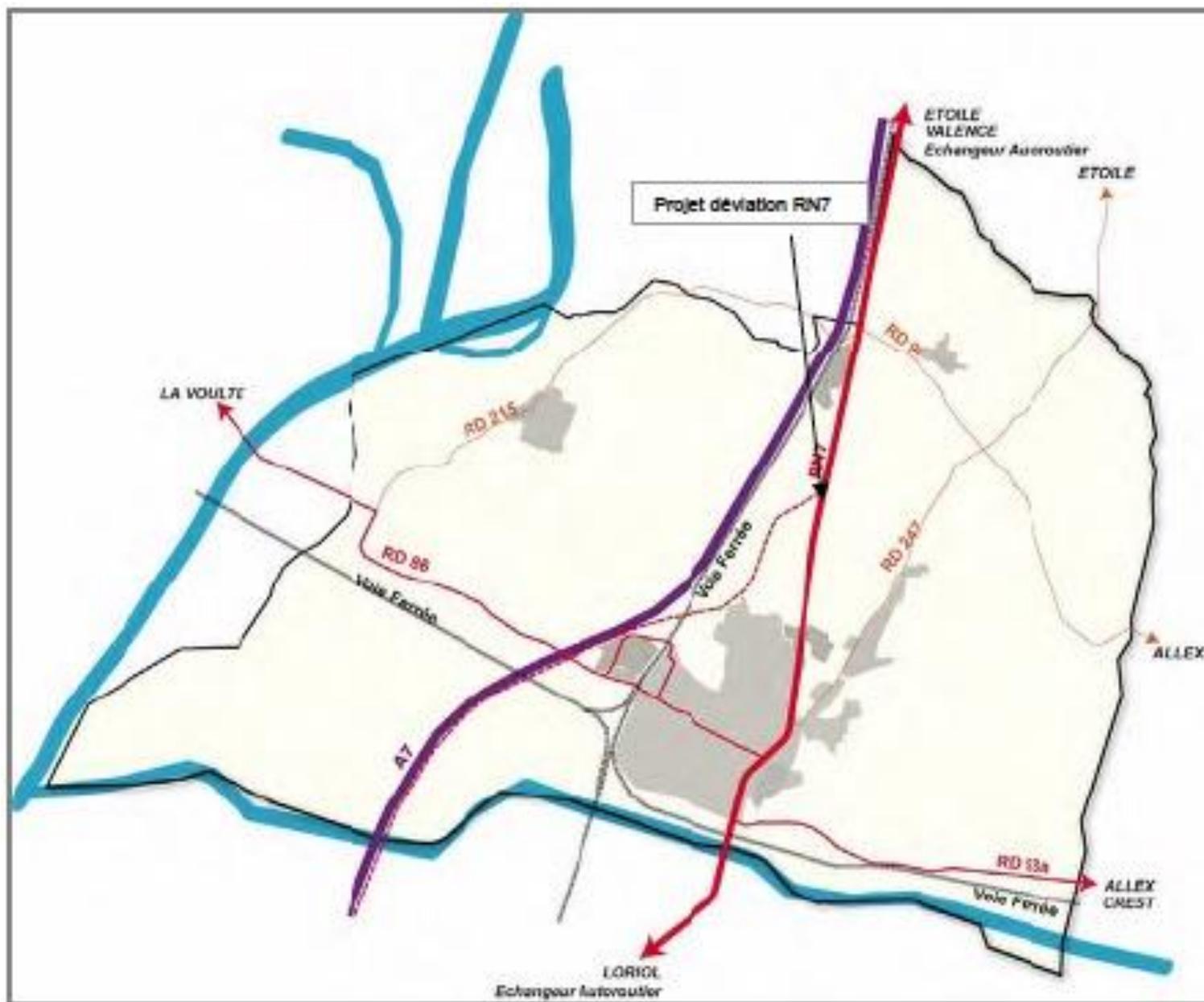
Dans le bourg, le réseau de voies souffre d'un manque de hiérarchisation et de lisibilité.

Elles ne sont pas toujours adaptées à leur usage :

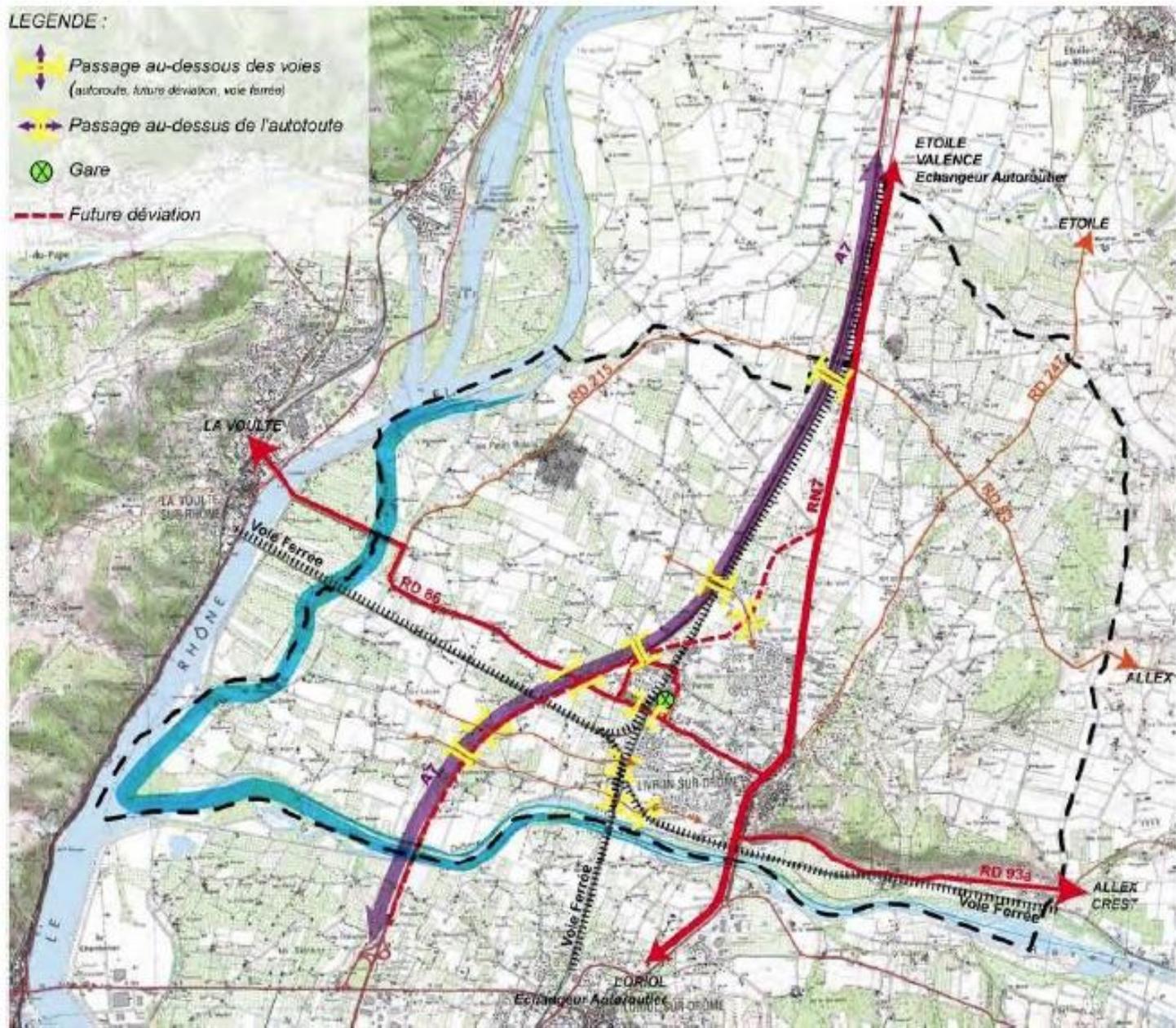
Une des voies les plus fréquentées (route de La Voulte) est aussi l'une des moins large et sur laquelle les espaces piétons et/ou vélos sont irrégulièrement aménagés.

À l'inverse certaines voies présentent une chaussée très large, sans nécessité, et des bas-côtés non aménagés.

Une étude de requalification du centre-ville et de hiérarchisation du réseau viaire est en cours.



Infrastructures de transports.



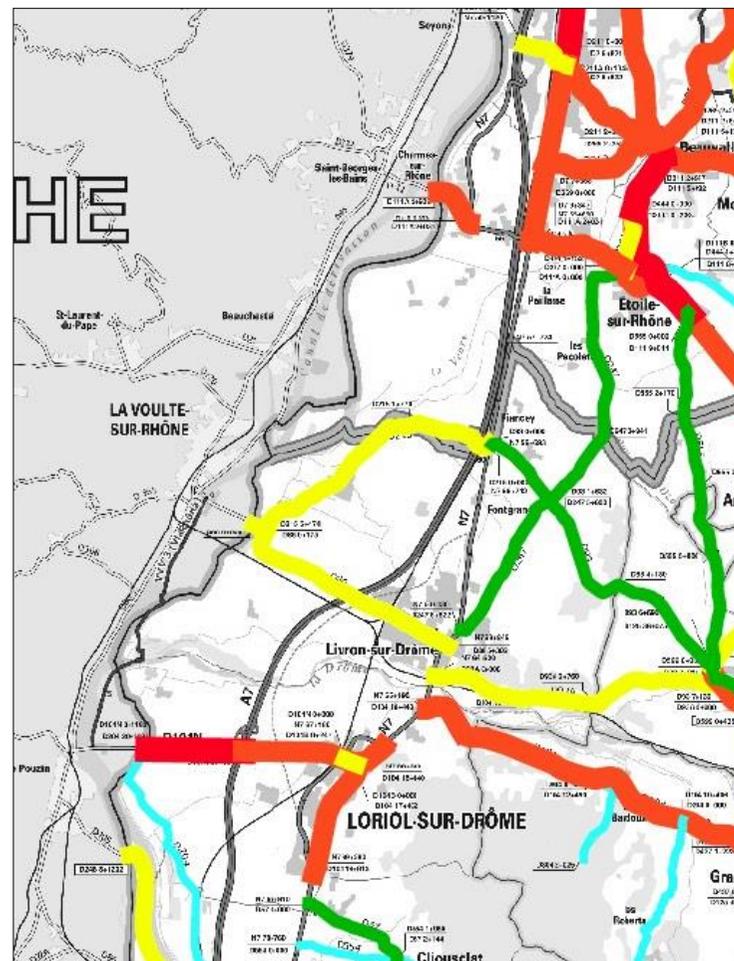
Extrait du Rapport de présentation du PLU de 2012 (BEAUR)

### 3.2. Comptages routiers

Les derniers comptages du trafic moyen journalier réalisés par le conseil départemental de la Drôme en 2014 font état de:

- 500 à 1499 véhicules par jour sur la route de Fontgrand (D247) et sur la RD93 (de Fiancey à Allex)
- 1500 à 2999 véhicules par jour sur la route du Val de Drôme (RD93A), sur l'avenue A. Mazade et la route de la Voulte (RD86 et RD215).

A-t-on des chiffres plus récents ?



Direction des routes – CD Drôme- trafic 2014- extrait

### **3.2. Projet de déviation de la RN7**

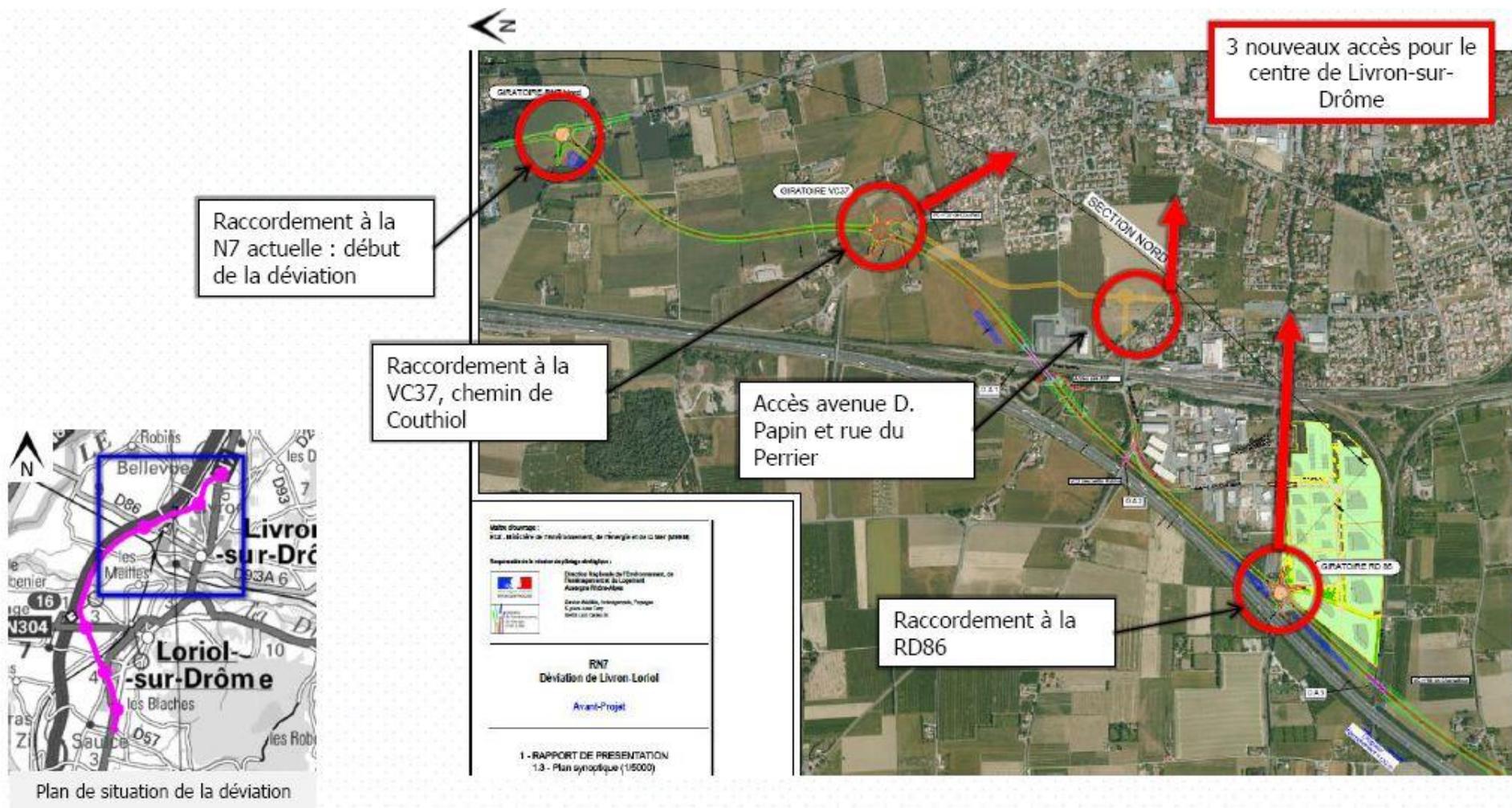
L'État a décidé la réalisation d'une déviation de la RN 7 autour de Livron/Loriol. Cette déviation sera réalisée en voirie interurbaine 2x1 voies (avec des aires de dépassement ponctuelles) et passera à l'ouest du centre-ville.

Elle sera raccordée à la RN7 puis à la RD 86 par des giratoires.

La RN 7 supporte un trafic de l'ordre de 15 430 véhicules par jour avec environ 8 à 11% de poids lourds. Le report du trafic sur la déviation contribuera à améliorer le cadre de vie, notamment au niveau des nuisances sonores et de la pollution de l'air.

Au niveau de Livron-sur-Drôme, le trafic actuel sur la RN7 est d'environ 6050 véhicules/jour dans chaque sens.

La mise en place de la déviation devrait détourner près de la moitié de ce trafic.



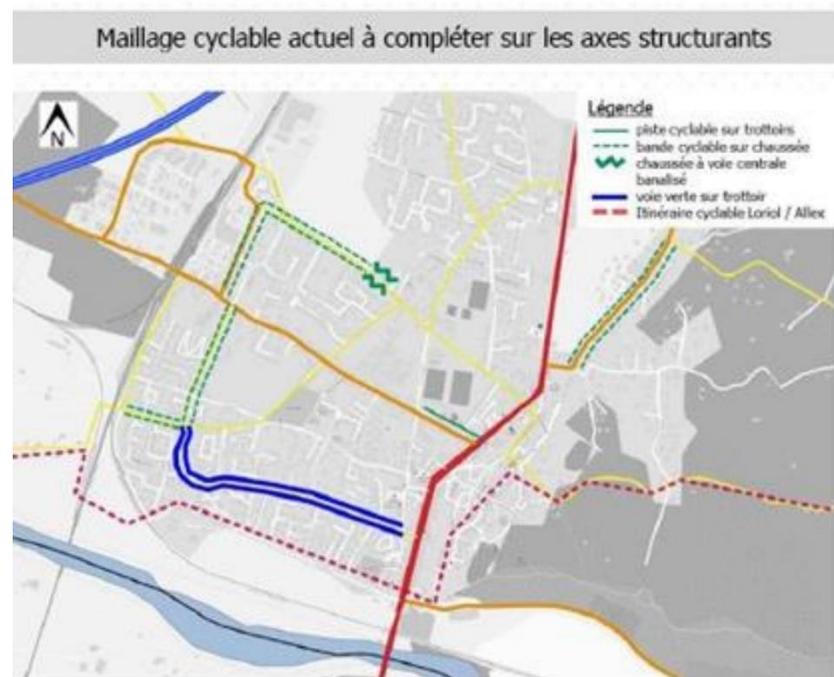
Déviation de la RN7 à Livron. Source : Plan local des circulations tous modes -Covadis - 2018

#### 4- LES TRANSPORTS ALTERNATIFS

La région Auvergne – Rhône-Alpes et le Département ont mis en place un réseau d'aires de **covoiturage**, dont une est implantée dans le centre de Livron-sur-Drôme.

#### 5- LES MODES DE CIRCULATION DOUCE

D'une manière générale, les itinéraires piétons et cycles sont insuffisants entre les quartiers et le centre ; seules quelques portions de voies sont aménagées. Une réflexion devra donc être menée dans le cadre de cette révision afin d'améliorer les liaisons douces entre quartiers.



Source : Plan local des circulations tous modes – Covadis - 2018

Un projet est à l'étude afin de relier le centre-ville à la gare. Le tracé a été validé (plan ci-contre).

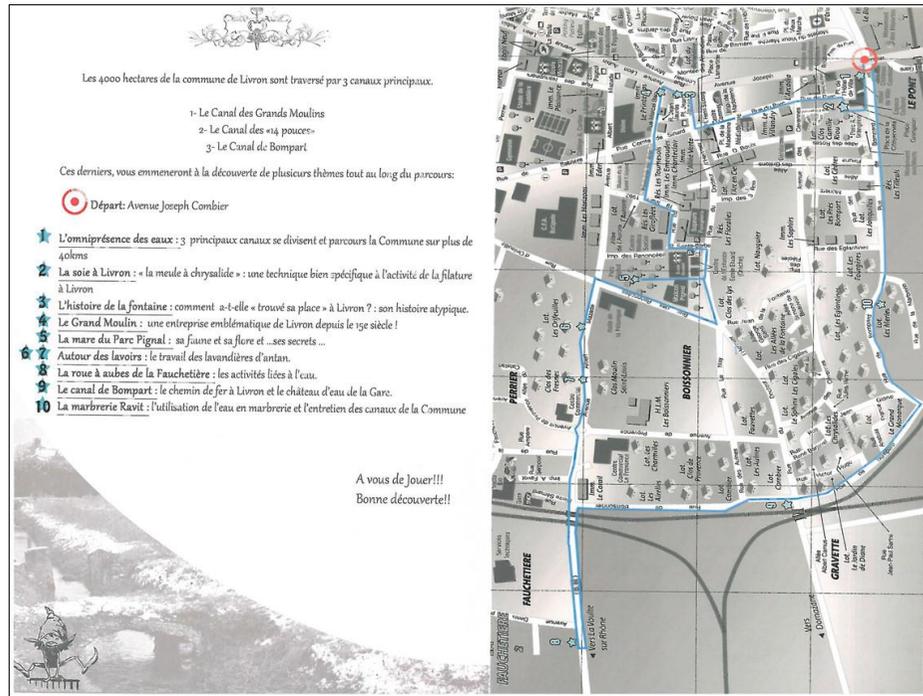


Source : Plan local des circulations tous modes – Covadis - 2018

Enfin, une voie douce a été réalisée dernièrement entre l'avenue Albert Mazade et la Rue du Perrier, le long du stade (en limite Est de la parcelle BE 725...).

En revanche, la commune est bien dotée en sentiers de promenade pour le tourisme et le loisir :

- le circuit des canaux Livronnais : Un parcours de 6 kms au fil de l'eau (2h30 environ de marche douce) et des panneaux thématiques permettent à chacun de découvrir les curiosités liées aux canaux livronnais.



Brochure de l'Office de Tourisme de Livron-sur-Drôme

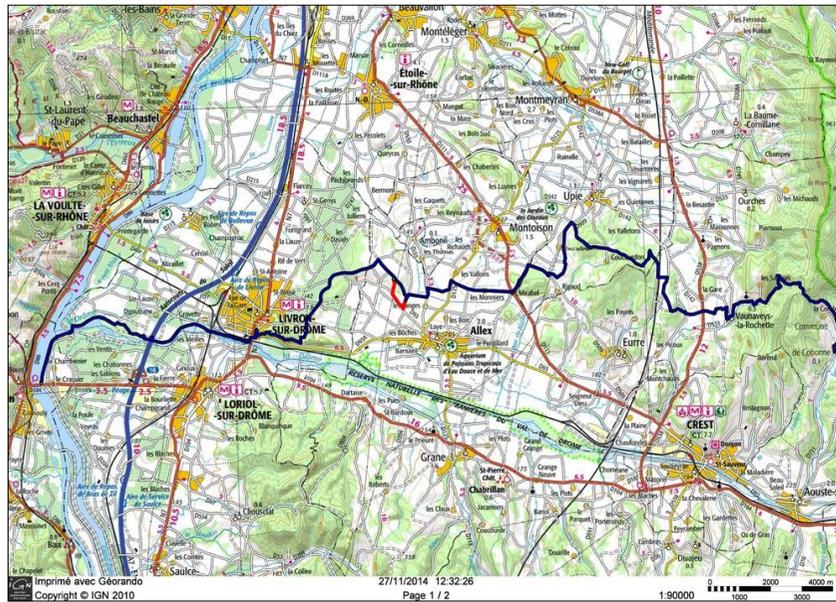
L'office de tourisme du Val de Drôme a recensé de nombreux itinéraires de randonnées et promenades, à pieds ou à vélo, et a édité pour certains des topoguides :

- la randonnée de la crête de Brézème
- la randonnée de l'île de Prentegarde
- la randonnée de la confluence Drôme – Rhône.
- Les circuits VTT de Livron au Petits Robins, le Tour du Mont Rôti, la tour du Diable.
- la *ViaRhôna* : itinéraire cyclable et piétonnier de près de 700 km qui relie le lac Léman à la mer Méditerranée. L'itinéraire La Voulte - le Pouzin permet de traverser la rivière Drôme (entre Livron et Loriol)
- la véloroute "*VéloDrôme*" : de la passerelle ViaRhôna au centre de Livron-sur-Drôme (7 km), et du Haut-Livron à Alex (8 km).



Brochure – itinéraire VéloDrôme

- itinéraire de grande randonnée : "Sur les pas des Huguenots". Ce tronçon, long de 330 km, relie Mialet dans le Gard à Die dans la Drôme. Ce nouvel itinéraire culturel de randonnée est désormais ouvert au public.



Itinéraire "Sur les pas des Huguenots"

## **6- LE STATIONNEMENT**

La RN7 concentre commerces, équipements collectifs, services et stationnements, et a également une fonction de transit routier de niveau national.

Elle concentre également les problèmes de circulation et de stationnement qui peuvent être rencontrés sur la commune :

- d'une circulation très chargée aux heures de pointe durant toute l'année, on aboutit à une saturation aux périodes de migrations touristiques (vacances scolaires) ;
- pour les habitants cette situation complique la vie quotidienne, cependant la future mise en œuvre de la déviation permettra de régler une partie des problèmes saisonniers.

La commune dispose d'un potentiel de stationnement important en centre-ville. Cependant les problèmes de stationnement sur la RN7 sont régulièrement évoqués par les habitants et les commerçants.

Environ 600 places de stationnement sont recensées autour ou à proximité de la RN7. Il s'agirait donc d'inciter les utilisateurs de longue durée à utiliser les stationnements à l'arrière (place de la Maire, Gendarmerie, places de la Madeleine, Sibourg et Lamartine, etc). Un projet de requalification du centre est en cours d'étude sur ce secteur.

Un passage piéton ("passage du parc") entre la mairie et la RN7 a été réalisé, il permet une meilleure utilisation du parking.

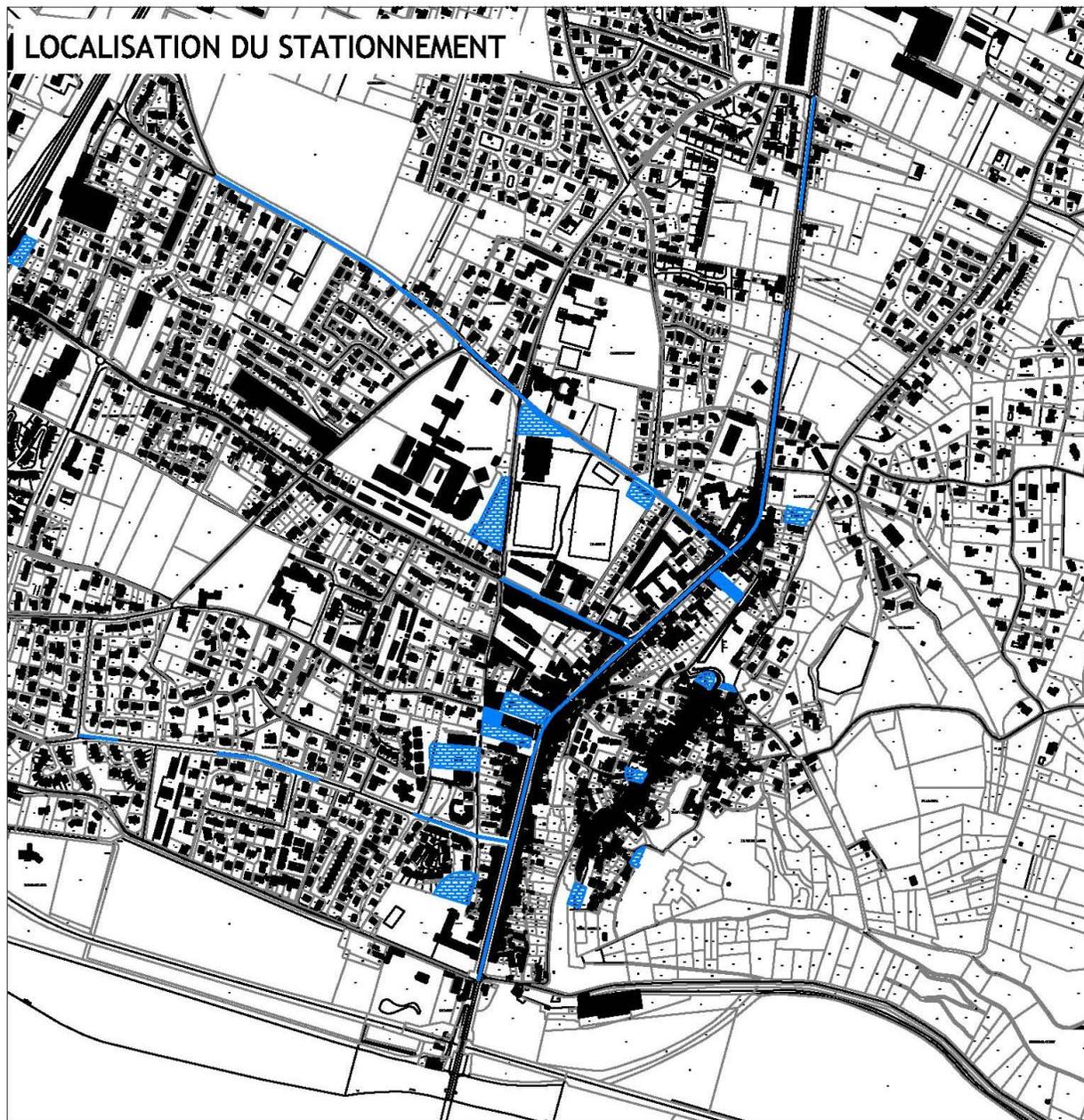
On dénombre également une centaine de places de stationnement à proximité du pôle sportif (gymnase et stades).

Bien qu'étant privé, on peut aussi mentionner la centaine de place de stationnement proposée à proximité des commerces et services de l'avenue de Provence.

Enfin, l'offre de stationnement dans le quartier de la gare SNCF est limitée. Dans la perspective d'un développement des trajets ferroviaires, des espaces de stationnement à proximité de cette infrastructure devront être trouvés et aménagés.

Dans le détail, le tableau ci-dessous recense les places de stationnement public sur la commune, ainsi que les places PMR, bornes électriques et emplacements pour vélos.

Lieux principaux	Nb de places de stationnement public voiture (hors PMR et borne élec)	Nb de places de stationnement PMR	Nb de bornes électriques	Nb d'emplacements vélos
Place Jean Jaurès	65	3		
Place de la Madeleine (projet de requalification)	76	4		4
Place Lamartine	22	0		
Place Sibourg	22	1		4 (1 box fermé)
Place Aristide Briand	30	0		
Parking Pasteur	18	1		2
Place de la citoyenneté	106	7	2	2
La Gare	18	1		8 (2 box fermés)
Rue du Perrier (parking Est)	39	3		
Rue du Perrier (en face du quai bus)	22	0		
Rue du Perrier (en face école)	11	0		
Rue du Perrier « Parking Gymnase »	38	0		
« Parking CFA »	133	3		
Rue de la Sablière				
Avenue des Cévennes	40	0		
St Genys	29	1		
Les Petits Robins (proximité école)	27	0		
Haut Livron : Place du Planas	14	0		
Haut Livron : Place du Barry	9	0		
Haut Livron : Place de l'ancienne église	12	1		
Haut Livron : Place de la Révolution	7	0		
Haut Livron : Place du vieux marché	30	0		
Total	768	25	2	16



*Localisation du stationnement*

## **7- BILAN ET ENJEUX**

### **• Bilan**

- > Un maillage viaire important, sans contrainte majeure en section courante.
- > Encore de nombreuses voiries avec des aménagements insuffisamment qualitatifs pour des voies structurantes urbaines.
- > Des sentes piétonnes agréables pour relier les quartiers et les équipements mais un maillage cyclable insuffisant et des aménagements pas assez qualitatifs.
- > Du stationnement en nombre et avec réglementation spécifique pour les commerces.

### **• Enjeux**

- > Pacifier la traversée du centre-ville.
- > Envisager des nouvelles liaisons, en lien avec les projets d'urbanisme.
- > Développer et mettre en valeur les voies douces vers le centre-ville.
- > Renforcer l'accessibilité à la gare: stationnement, navette électrique, dispositif vélos,
- > Optimiser l'offre de stationnement pour assurer une meilleure attractivité des commerces notamment sur N7,
- > Valoriser les itinéraires et services liés à l'itinérance cyclable, pour devenir un vrai lieu d'étape (et non de passage), entre la ViaRhôna et la Vélodrôme.